



PTGE : Quelle place dans la gestion des ressources en eau ?

Principes et retours d'expériences

Avec le soutien



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

15 décembre 2020 – Webinaire de 9h à 12h30

PTGE : quelle place dans la gestion des ressources en eau ?

9h05 Mot de bienvenue

> Marc-Yvan Laroye, Président de la section territoriale Limousin, Poitou-Charentes de l'Astee

9h15 Présentation de l'instruction et de la démarche PTGE

> Alexandra Lequien et Laure Souliac, MTES

9h35 Questions/réponses

9h40 Les questionnements autour des PTGE

> Patrick Eisenbeis, SMEGREG et Commission Ressources en eau et milieux aquatiques de l'Astee et Philippe Marc, Avocat

9h55 Questions/réponses

10h00 Financements et prospectives à l'échelle du bassin versant

> François Joncour, Délégation de Pau, Agence de l'eau Adour-Garonne

10h10 Questions/réponses

10h15-10h35 Pause

Retours d'expériences

10h35 Présentation du PTGE du Midour

> Claire Grangeat et Stéphane Simon, Institution Adour

Questions/réponses

10h55 Présentation d'un PTGE en cours sur le bassin Puiseaux-Vernisson

> Cédric Lanoiselee, Antea Group

Questions/réponses

11h15 Présentation du PGRE du bassin de l'Aude

> Philippe Cluzel, SMMAR – EPTB du Bassin de l'Aude

Questions/réponses

11h35 Grand Témoin

> Pascal Theillet, Limoges Métropole

11h45 Conclusion

> Marc-Yvan Laroye, Président de l'Astee Limousin, Poitou-Charentes

**Séminaire Astee
PTGE 2020**

La démarche PTGE

Intentions, Etapes, Suivi, REX

L. SOULIAC et A.LEQUIEN
Direction de l'eau et de la biodiversité
Ministère de la transition écologique



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

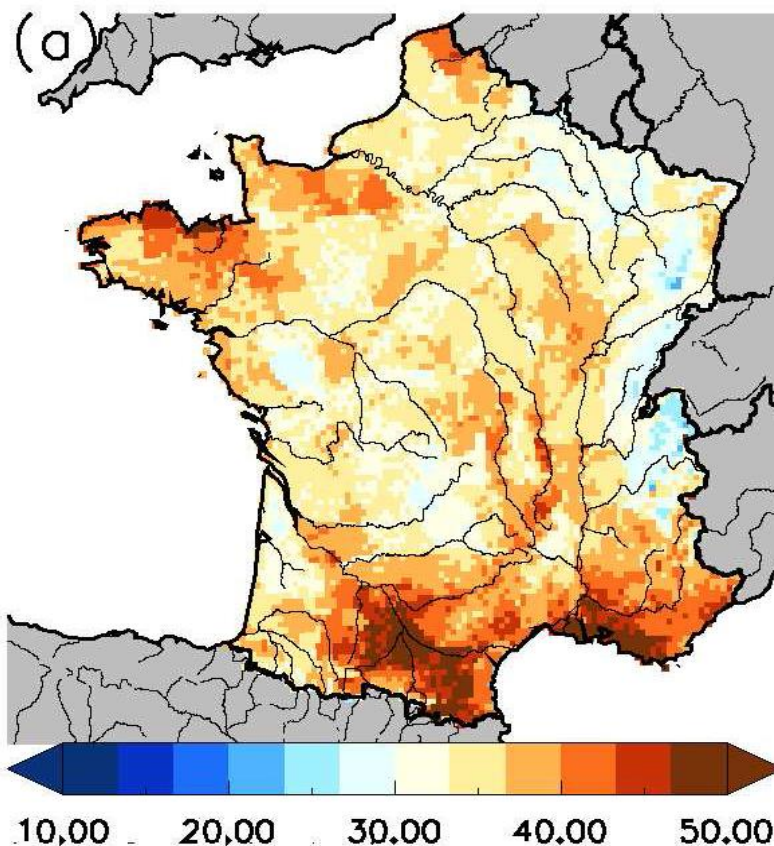
Le dérèglement climatique amplifie **des problèmes** concernant les aspects quantitatifs de l'eau:

- **Augmentations des précipitations intenses :**
généralisation des risques d'inondation (même loin des rivières),
mais aussi: érosion, transfert de polluants...
- **Augmentation de la durée et de l'intensité des sécheresses:** risque de problèmes pour l'AEP, beaucoup aléas pour l'agriculture et demande croissante de créer des stockages d'eau, problème pour l'industrie (refroidissement), la navigation fluviale, la survie des arbres et des écosystèmes...

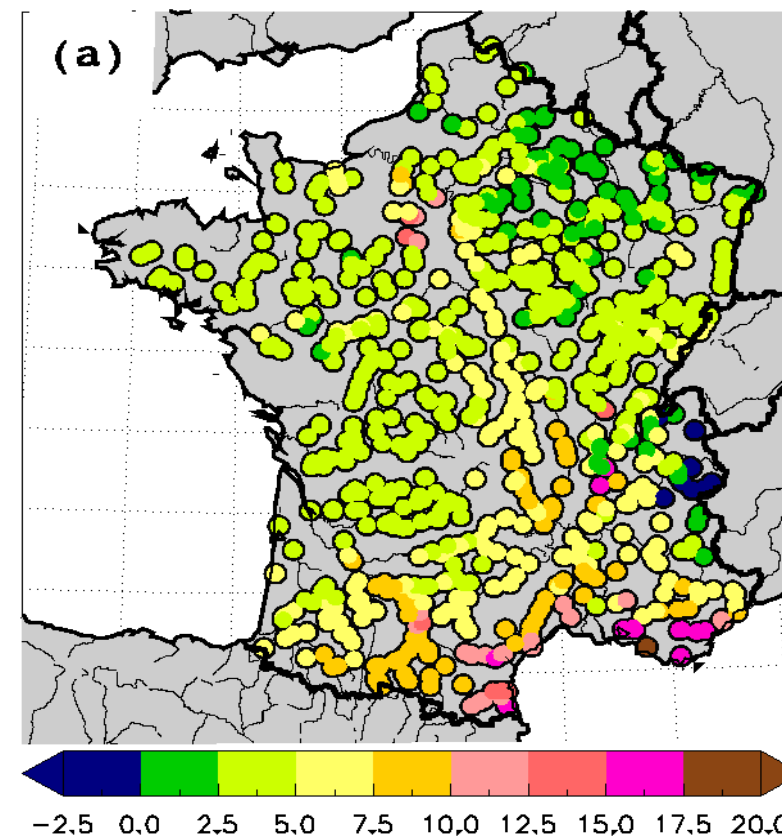


Evolution des sécheresses à courtes échéances 2030-2060

Augmentation de la durée des
sécheresses agronomiques (%)



Augmentation de la durée des
sécheresses hydrologiques (%)
(VCN3)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Boé et al., rapport sécheresse 2018

 CERFACS

CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE ET DE FORMATION AVANCÉE EN CALCUL SCIENTIFIQUE

La démarche PTGE Intentions

Diminuer les conflits



La démarche PTGE Intentions

- Impact du changement climatique : sécheresses et canicules plus fréquentes, plus intenses, plus longues
- Problème d'acceptabilité sociale liée aux stockages d'eau

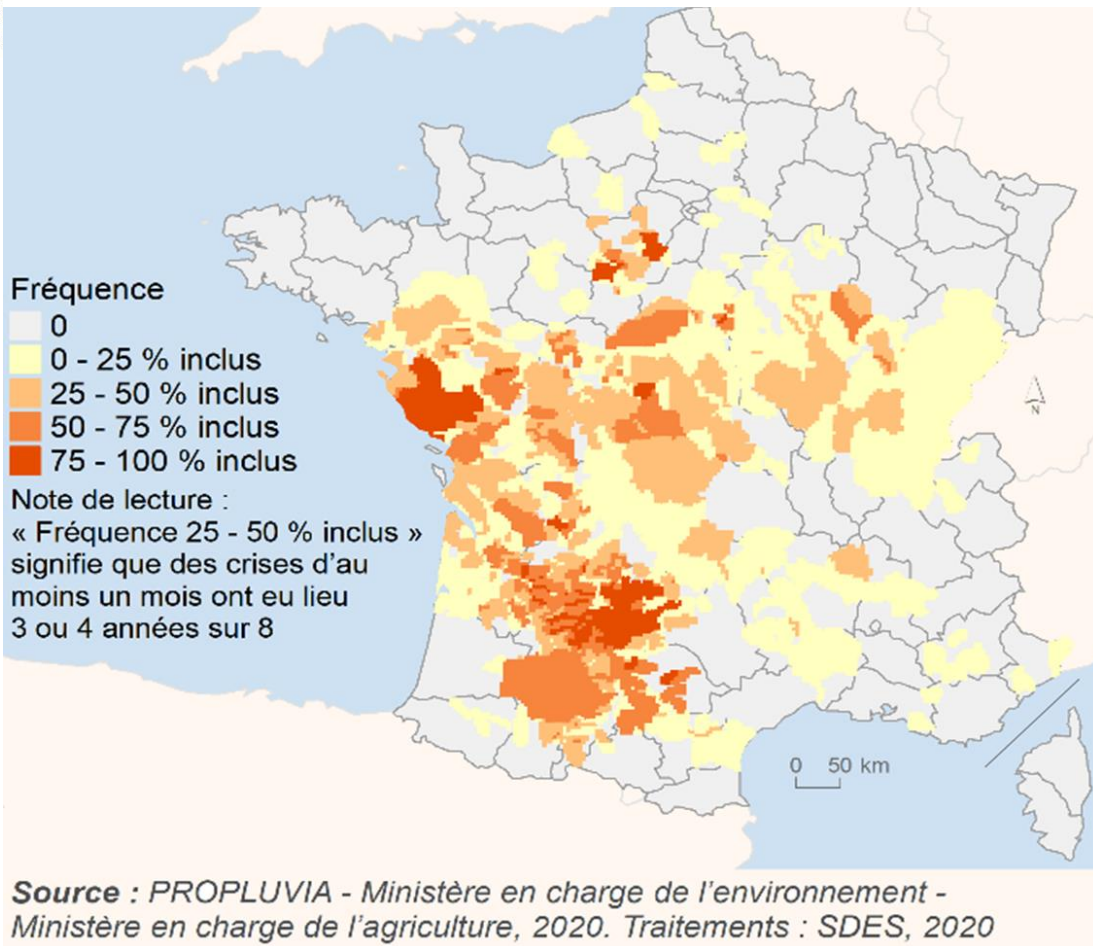
→ se pose rapidement la question du partage de l'eau (gestion de crise) et au retour à l'équilibre tel que demandé par la DCE (gestion structurelle)

La gestion de crise : améliorer l'anticipation avec cartes de risque sécheresse, prendre des arrêtés de restriction d'usage de l'eau cohérents par zone d'alerte et de façon réactive (guide sécheresse publié au S1 2021), mettre en œuvre des contrôles efficaces, réaliser des REX tous les ans, moderniser l'outil d'information du grand public (Propluvia amélioré)



La démarche PTGE Intentions

Lier gestion de crise et gestion conjoncturelle



**Fréquence des épisodes annuels de restriction de
niveau "crise" des usages de l'eau superficielle d'une
durée de plus d'un mois sur la période 2012-2019**

La récurrence du recours à des arrêtés de restriction de niveau « crise » pour pallier les épisodes de sécheresse, plus de 2 années sur 10, montre la défaillance de la gestion structurelle

- Difficultés à dialoguer (besoins en eau jugés fondamentaux et essentiels par tous les usagers)
- Mauvaise connaissance des volumes disponibles
- Révision nécessaire des pratiques pour plus de sobriété (dont les économies d'eau)
- Utilisation insuffisante des solutions fondées sur la nature (ville éponge, préservation des milieux humides...)
- Insuffisante délimitation de ZRE

La démarche PTGE Intentions

La gestion quantitative équilibrée

Extrait de la circulaire du 30 juin 2008 :

Dans le cas général, une ressource en eau fait l'objet d'une gestion quantitative équilibrée lorsque, statistiquement, **huit années sur dix en moyenne, les volumes et débits maximums autorisés ou déclarés** dans cette ressource, quels qu'en soit leurs usages (irrigation, alimentation en eau potable, ...), **peuvent en totalité être prélevés dans celle-ci tout en garantissant le bon fonctionnement des milieux** aquatiques correspondants.



La démarche PTGE Intentions

Pour faire suite aux recommandations de la mission du préfet Bisch et des Assises de l'eau, les 2 ministres MTE et MAA ont adressé une instruction aux préfets avec un appel à la sobriété dans l'usage de l'eau et à la concertation.

L'instruction a été publiée le 7 mai 2019 pour faciliter les démarches de concertation entre usagers de l'eau et aboutir à un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) avec ou sans ouvrage de stockage ou de transfert d'eau.

D'autres travaux en cours :

- club des bonnes pratiques avec FNCCR pour économies d'eau et tarification incitative,
- optimisation des matériels agricoles, mesures agro-environnementales, changement de pratiques (financement agences de l'eau, plan de relance),
- Solutions fondées sur la nature (Sfn) : renforcement de l'infiltration de l'eau dans le sol et le sous-sol (stratégie aires protégées avec doublement des ZH en protection forte, feuille de route pluvial, promotion de la REUT,)
- SDAGE 3eme cycle pour atteindre le retour équilibre
- futur décret pour améliorer la gestion quantitative (VP, AUP, ZRE, OUGC)



La démarche PTGE Intentions

Principaux changements par rapport à l'instruction de 2015 sur les projets de territoire

L'instruction PTGE du 7 mai 2019:

-précise la cohérence des PTGE avec le SDAGE et les outils de planification, notamment les SAGE:

- le PTGE doit être construit en cohérence avec les orientations fondamentales et les objectifs du SDAGE, et avec les objectifs généraux et dispositions du SAGE lorsqu'un SAGE existe sur le périmètre couvert par le PTGE.
- **en présence d'un SAGE**, la Commission Locale de l'Eau (CLE), étendue aux parties intéressées non membres de la CLE, constitue le cadre du comité de pilotage du PTGE.
- **en l'absence de SAGE**, le PTGE constitue une première étape dans l'élaboration d'un SAGE, permettant de mettre en place sans attendre une gestion de l'eau équilibrée et concertée

- encourage les synergies avec les autres politiques territoriales de l'eau
- fixe les étapes clefs de la démarche
- fixe l'horizon temporel pour la définition du programme d'actions : 2 à 3 ans
- renforce la prise en compte du changement climatique dans la démarche

L'approche financière évolue :

- une grande subsidiarité est donnée aux agences de l'eau :

- Ouvrages à vocation d'irrigation agricole : la part finançable est la partie de l'ouvrage permettant la substitution
- Ouvrages multi-usages : le financement des Agences peut aller au-delà de la substitution

- d'autres partenaires financiers peuvent intervenir, y compris au-delà de la substitution.



La démarche PTGE **Intentions**

Réduire notre dépendance à l'eau

pour des territoires plus résilients

avec des modèles économiques viables



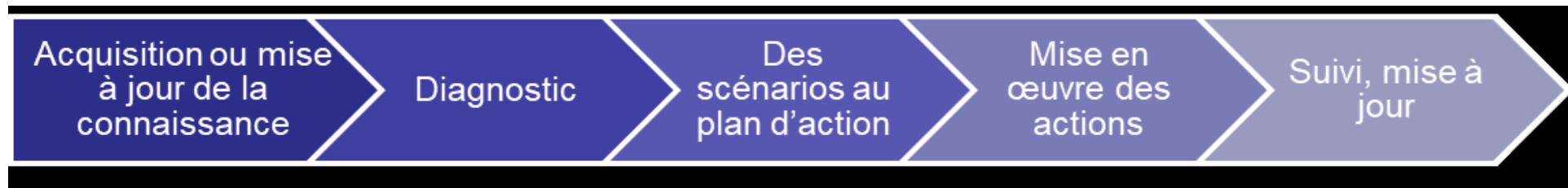
**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La démarche PTGE **Etapes**

Le PTGE consiste, à travers un dialogue territorial, à :

- ☐ réaliser un diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels des divers usages, et anticiper leur évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique ;
- ☐ identifier des programmes d'actions possibles pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins, ressources et bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, contenant un volet de recherche de sobriété des différents usages ;
- ☐ retenir l'un de ces programmes sur la base d'évaluations proportionnées notamment économiques et financières ;
- ☐ mettre en place les actions retenues ;
- ☐ suivre et évaluer leur mise en œuvre.



La démarche PTGE **Suivi**

Le rôle du préfet à chaque étape de la mise en œuvre des PTGE

- définir les situations dans lesquelles la conduite du PTGE doit être encouragée ;
- s'assurer de la bonne mise en place et de l'avancement de la démarche (gouvernance, calendrier, études) ;
- valider le diagnostic, qui fait partie des premières étapes du PTGE ;
- se prononcer sur le programme d'actions et approuver les volumes d'eau associés, en s'assurant de la présence d'un volet de recherche de sobriété;
- veiller au suivi et à la mise en œuvre.



La démarche PTGE **Etapes**

Quelques accompagnements

Annexe 1 : Mise en place des PTGE : étapes clés

Annexe 2 : Approches économiques et financement de la démarche et des actions du PTGE

L'importance de la démarche économique et financière sur les actions à composante agricole pour mettre rapidement de côté les scénarios ou projets irréalistes ; apprécier les conditions de mise en place de la transition agro-écologique en lien avec les filières existantes ou à développer ; obtenir des financements publics. *Pour mémoire outil MAA avec INRAe*

Annexe 3 : Articulation du PTGE avec les outils de planification et autre outils de gestion de l'eau

Pour mémoire séminaires SAGE sur GQ de 2018 et 2020

Annexe 4 : Les actions du PTGE

Pour mémoire séminaire MTE MAA de 2019 voir diapo suivante

Annexe 5 : Le partage de la ressource et la détermination des volumes

Travail en Corena avec APCA, décret gestion quantitative



Projet de territoire et agriculture

(séminaire MTE MAA de 2019)

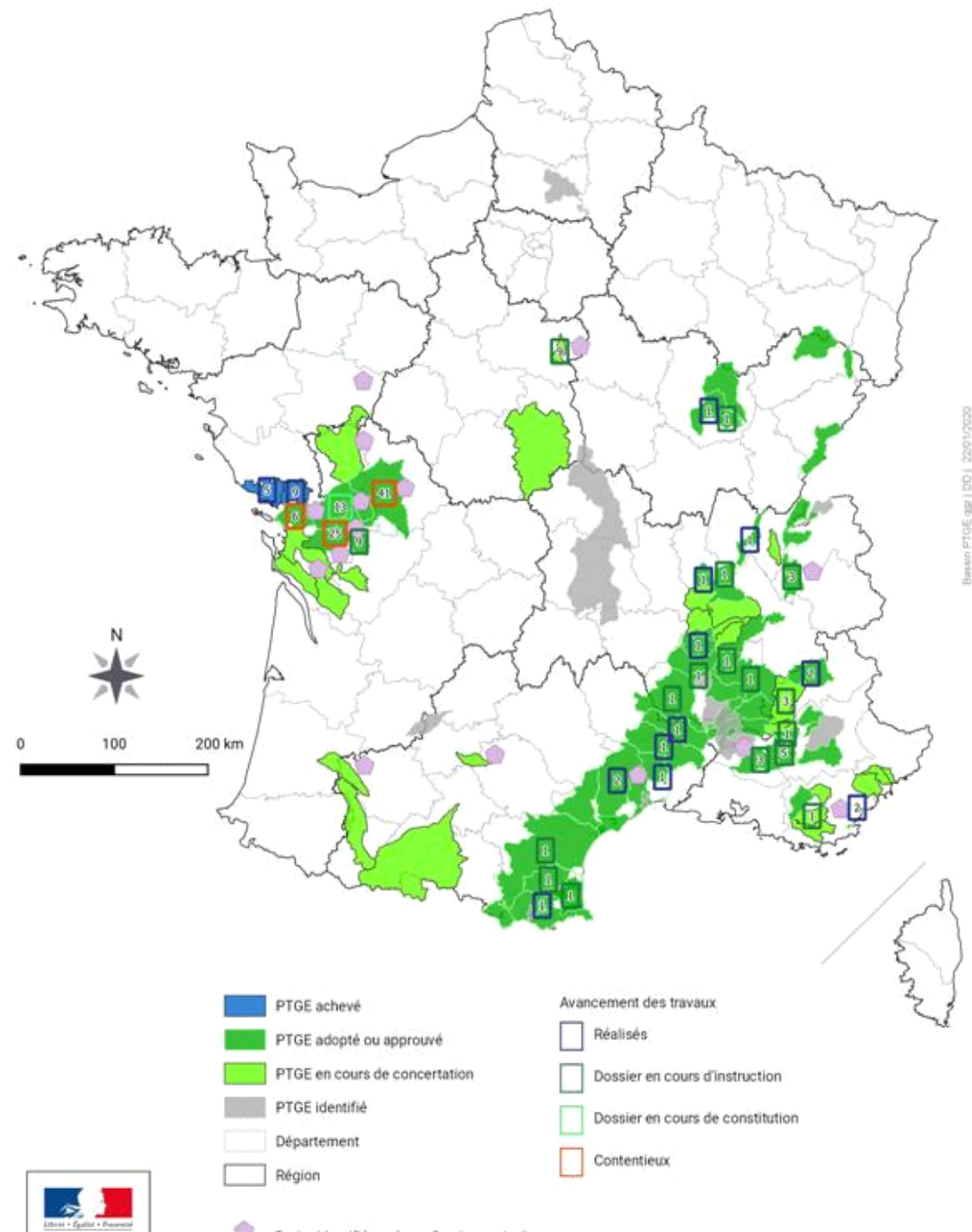
Les leviers d'action :

- ❑ la recherche de sobriété des usages par des actions sur la demande (variétés, espèces, changement de pratiques) et l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation (matériel, pilotage, conseil, etc.) ;
- ❑ la transition agro-écologique et solutions fondées sur la nature ;
- ❑ le stockage d'eau ou le transfert envisageable lorsque :
 - atteinte de l'équilibre besoins/ressources/fonctionnalité des écosystèmes ;
 - réduction de la dépendance en eau et résilience des territoires ;
 - prise en compte de l'incidence sur les milieux, des probabilités de remplissage, de la nécessité d'un modèle économique pérenne.



La démarche PTGE **Suivi**

État d'avancement des PTGE Un tableau de bord existe



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

La démarche PTGE REX sur difficultés rencontrées

- l'identification d'un maître d'ouvrage pour le projet ;
- des plans de financements à établir ;
- des besoins en eau actuels et futurs insuffisamment justifiés ;
- l'acceptabilité sociale du projet ;
- des notions et des concepts de volumes prélevables non partagés par l'ensemble des acteurs;
- de nombreux contentieux et des autorisations disjointes pour les ouvrages de stockage et pour les prélèvements;
- des difficultés à déterminer les volumes prélevables et à mener des études approfondies (durée des études prévues sur l'EPMP et Adour Garonne: 2 ans);
- des études d'impact souvent incomplètes;
- une présentation hétérogène des AUP ne permettant pas de caractériser clairement les volumes annuels, les volumes hivernaux et les volumes printemps/été;



La démarche PTGE REX

GT PTGE issu du Conseil National de l'Eau

Afin d'accompagner les territoires et d'identifier les blocages et leviers, la DEB réunit depuis mi-2020, les services des trois bassins les plus concernées (RMC, LB et AG) ainsi que l'APCA, FNE et les collectivités territoriales (FNCCR, ANEB). Des experts sont aussi associés (BRGM, OFB, DDT et DGPE).

Des travaux visant à une meilleure justification des volumes globaux demandés ainsi qu'à une consolidation réglementaire sont en cours.

Mission CGEDD d'appui à la mise en œuvre opérationnelle des PTGE

- répondre aux sollicitations des porteurs de projets sous l'égide des préfets
- contribuer à la résolution des points de blocage de la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du PTGE.
- formuler toute proposition d'appui méthodologique et d'expertise, proposer et faciliter la mobilisation de compétences externes susceptibles de répondre à des besoins spécifiques du territoire (en matière hydro-climatique, technique, économique, sociologique, etc.).



La démarche PTGE

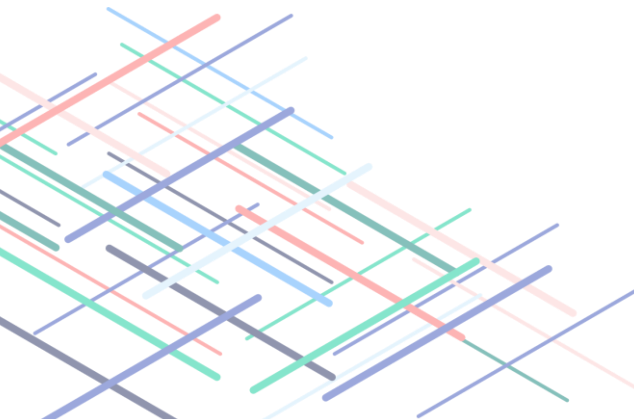
Merci de votre attention



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Questionnements autour des PTGE



Speaker : Patrick EISENBEIS – SMEGREG
Philippe MARC – Avocat au Barreau de Toulouse



Questionnements autour des PTGE

1- L'émergence d'une gouvernance territoriale : un nouveau jeu d'acteurs

- Une certaine latitude laissée à l'appréciation de l'Etat et des collectivités (et des financeurs)
- Rappel de l'instruction de 2019
 - ✓ « Le Préfet (...) est garant de la pluralité des acteurs composant le comité de pilotage »
 - ✓ « l'identification d'un acteur légitime pour porter la démarche ; »
 - ✓ « comité de pilotage, pour permettre de refléter l'ensemble des usages (eau potable, agriculture, industrie, navigation, énergie, pêche, usages récréatifs, etc.) et d'assurer une représentation équilibrée (représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, des usagers non professionnels dont les associations de consommateurs, des associations de protection de l'environnement, des usagers professionnels des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de l'aquaculture, de la batellerie et du tourisme et des usagers professionnels du secteur industriel et de l'artisanat, des représentants de l'État ou de ses établissements publics concernés) à la co-construction et aux projets d'actions qui en découleront »
 - ✓ « Il (le porteur de projet) peut s'agir du président de la commission locale de l'eau (CLE), lorsqu'elle existe, ou d'un président d'un établissement public territorial de bassin (EPTB) ou d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE), lorsqu'il existe, ou encore d'une personnalité reconnue sur le territoire et dans le domaine de la gestion de l'eau. »

Questionnements autour des PTGE

1- L'émergence d'une gouvernance territoriale : un nouveau jeu d'acteurs

- Le comité de pilotage défini s'apparente à une CLE « étendue aux parties intéressées non membres de la CLE »

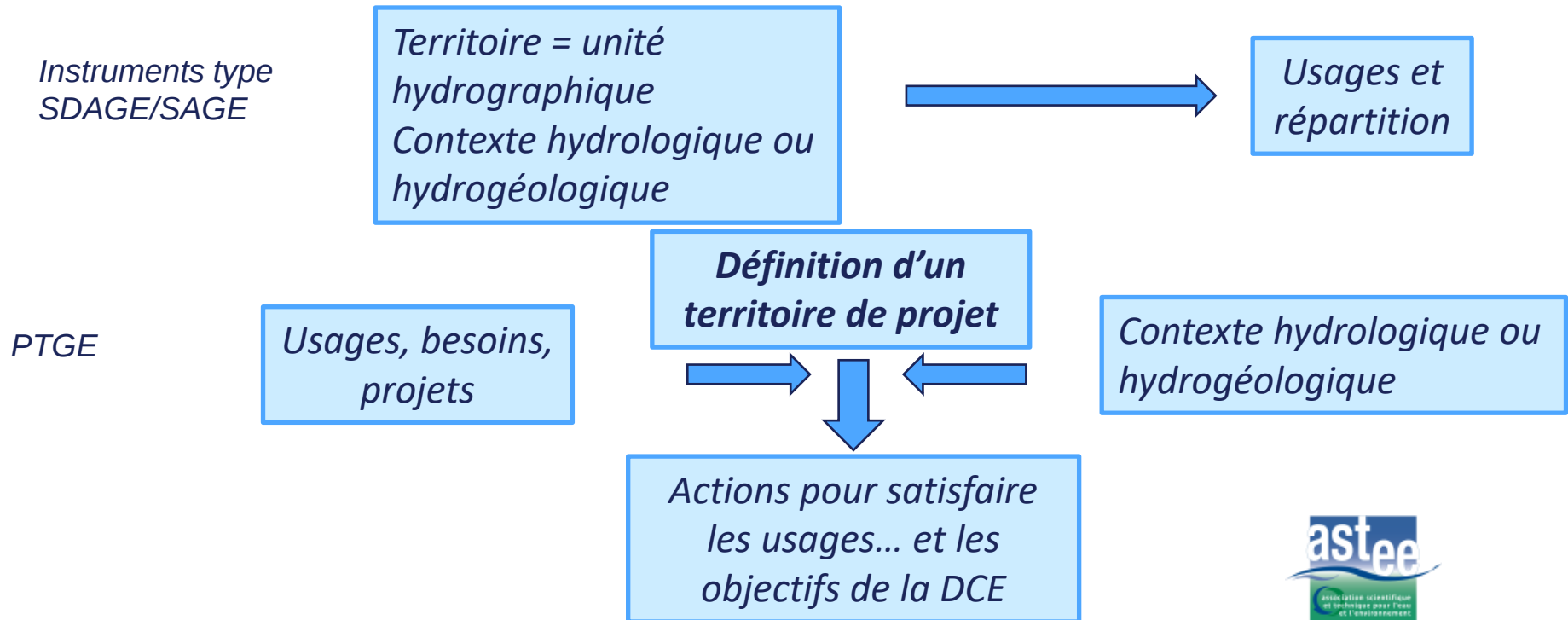
Mais quel porteur et quel maître d'ouvrage ?

Questionnements autour des PTGE

2- L'émergence d'un territoire de projet : un périmètre de réflexion dimensionné à l'échelle d'un projet

- **Le périmètre d'action**

- ✓ « l'identification d'un territoire sur lequel il est pertinent de formuler une problématique de gestion quantitative de la ressource en eau et une première formulation de cette problématique ; »
- ✓ « Territoire cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique »

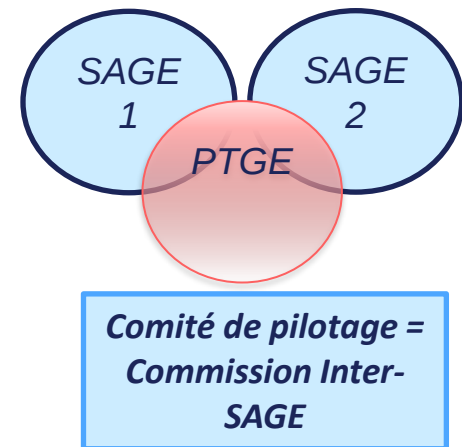


Questionnements autour des PTGE

2- L'émergence d'un territoire de projet : un périmètre de réflexion dimensionné à l'échelle d'un projet

- **Articulation avec les SAGE**

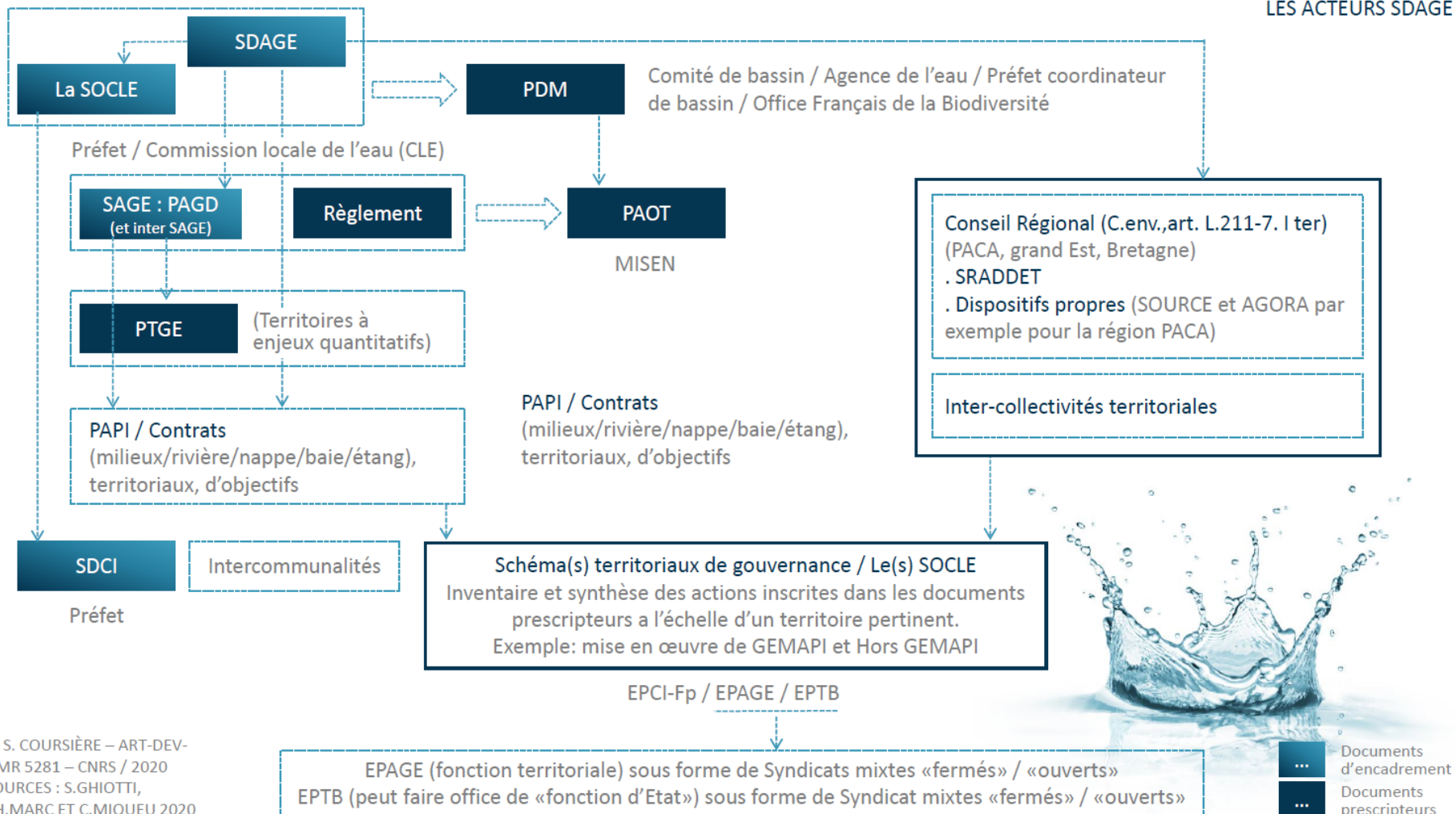
- ✓ Territoire :



- ✓ Le PTGE peut être une première étape dans l'élaboration du SAGE ou faire partie de son volet quantitatif (PAGD, ...)

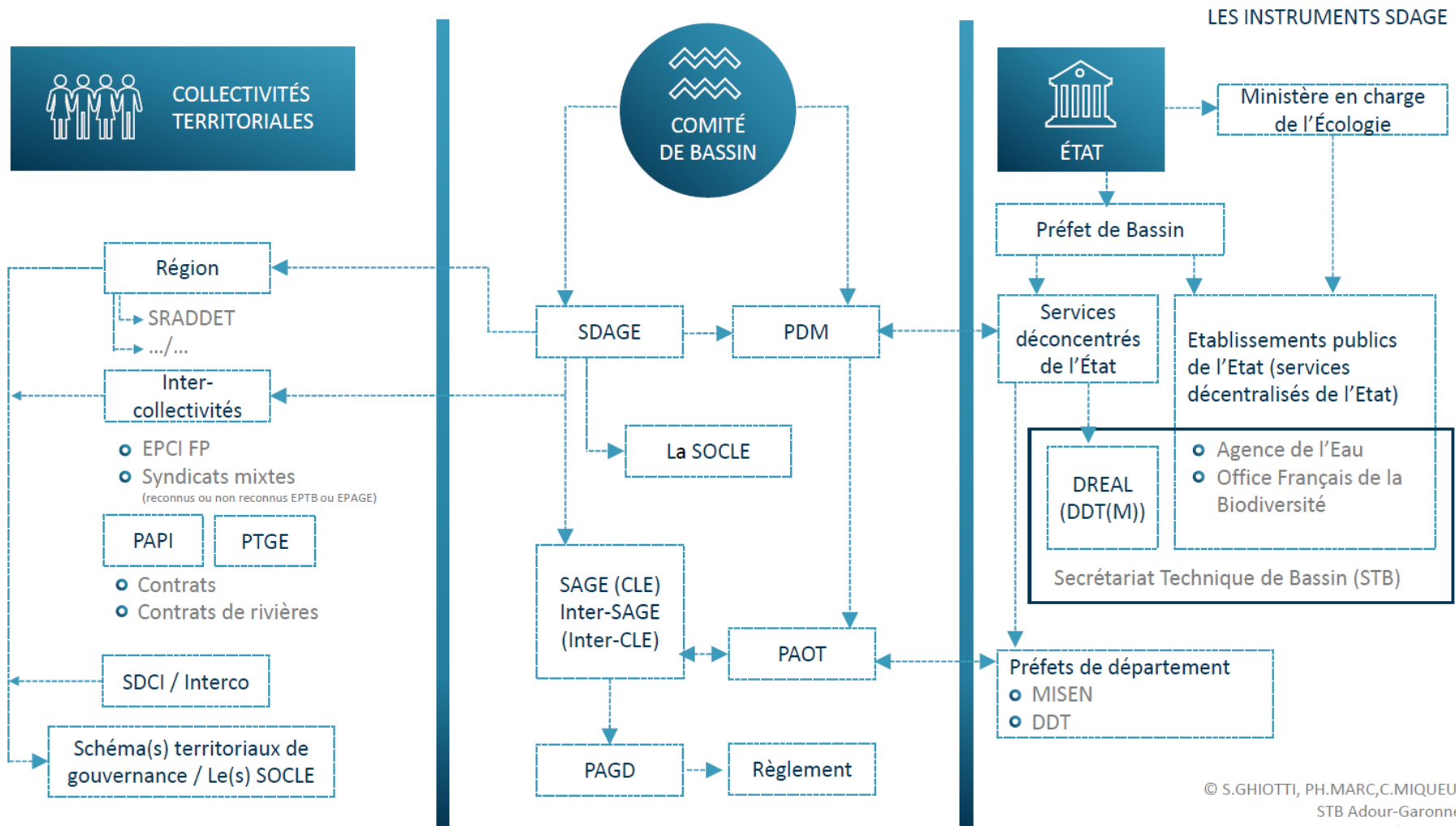
Questionnements autour des PTGE

LES ACTEURS SDAGE



© S. COURSIÈRE – ART-DEV-
UMR 5281 – CNRS / 2020
SOURCES : S.GHIOTTI,
PH.MARC ET C.MIQUEU 2020

Questionnements autour des PTGE



© S.GHIOTTI, PH.MARC,C.MIQUEU,
STB Adour-Garonne
Septembre 2020

Questionnements autour des PTGE

3- L'émergence d'un levier financier qui interroge vis-à-vis de la politique de l'eau

- Une approche en opportunité avec étude de la faisabilité du ou des projets
- Rappel de l'instruction de 2019 – Annexe 2
 - ✓ « L'analyse économique permet de comparer les effets de plusieurs programmes d'actions possibles, du point de vue de la collectivité (territoire dans son ensemble), afin de sélectionner les solutions les plus porteuses de retombées socio-économiques positives pour le territoire »
 - ✓ « accompagnement possible de création d'ouvrages de stockage ou de transfert prévue dans le PTGE, dans les bassins en déficit quantitatif [et uniquement pour les] seuls ouvrages ou parties d'ouvrage correspondant à la substitution des volumes prélevés à l'étiage par des volumes prélevés en période de hautes eaux ou en provenance d'autres masses d'eau »

Mise en avant des solutions liées au stockage et des retombées socio-économiques

Questionnements autour des PTGE

4- Le PTGE, l'expression d'un projet de démocratie participative ou une démarche de concertation « alibi » ?

- Une démarche ascendante provenant des acteurs de terrains avec définition des actions laissée à l'appréciation des acteurs du territoire.
- Mais cela ouvre la possibilité d'une vraie démarche de démocratie participative qui prenne en compte l'environnement, le social, l'économie développement durable pour éviter des blocages tels que l'on peut le voir sur certains territoires, liés à la création des ouvrages de substitution.

Questionnements autour des PTGE

D'autres questions

- Le PTGE peut avoir une vertu pédagogique, liée à la phase de concertation entre les acteurs, qui doit permettre d'aboutir à un consensus.
- Mais quel curseur pour les territoires pour autoriser ou non la création de retenues ?
- Nécessité d'un débat et d'un document cadre à l'échelle du bassin définissant l'état du déficit et définissant les volumes de substitution nécessaires afin d'appuyer la démarche PTGE.
- Quel positionnement des Régions sur le sujet ?

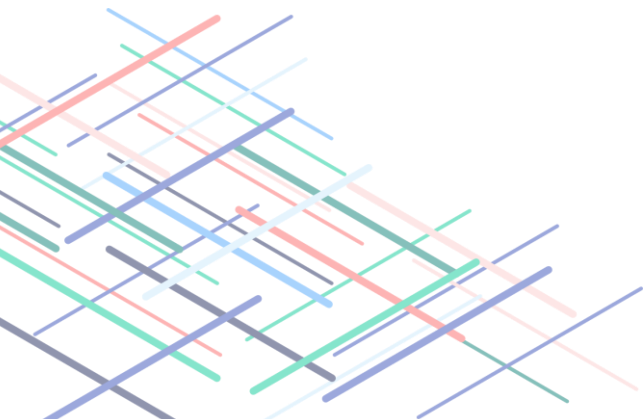
Merci de votre attention et à bientôt !

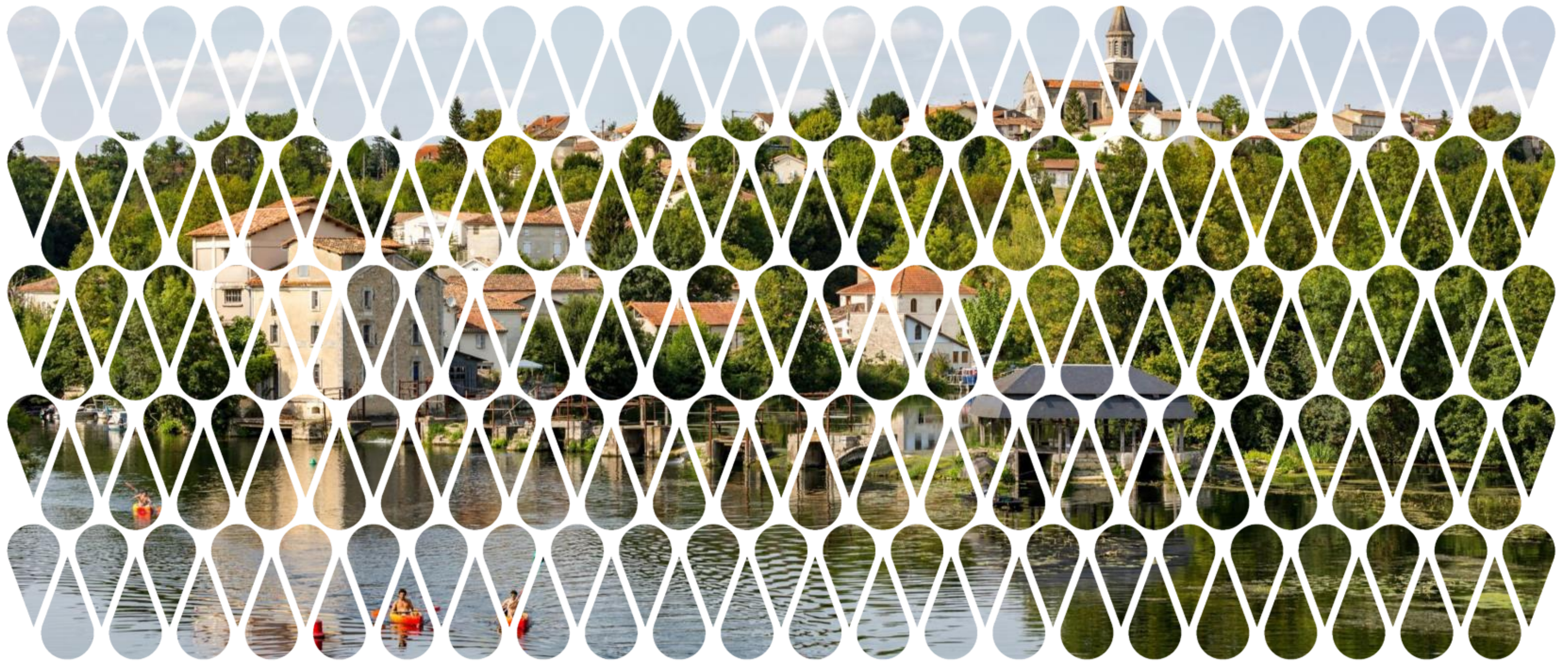
Astee

**51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex**

astee.org

Retrouvez-nous sur les réseaux :





Webinaire PTGE

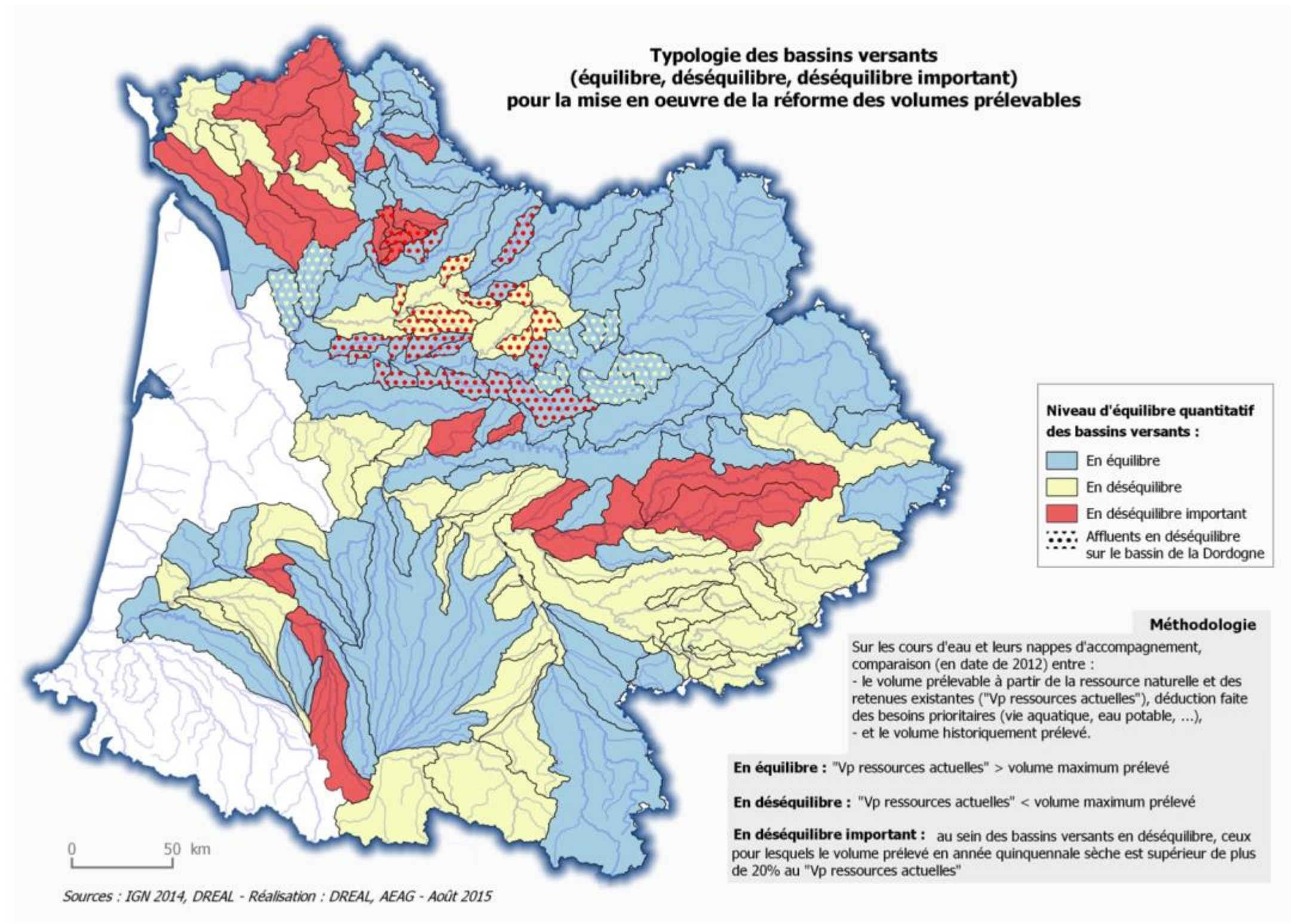
ASTEE - 14 décembre 2020

Accompagnement financier des PTGE

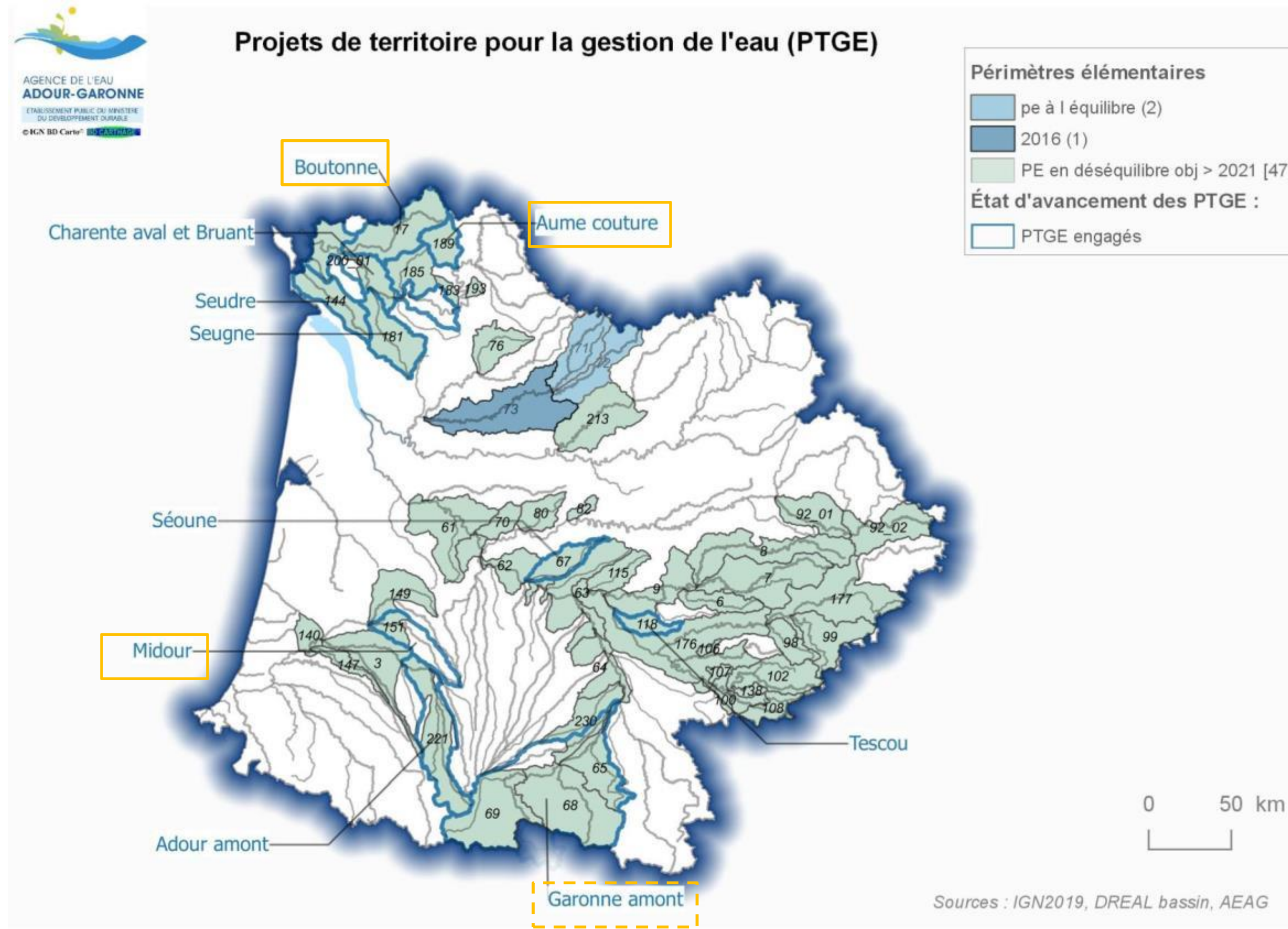
sur le bassin Adour Garonne



Situation du bassin Adour Garonne



Couverture des PE à enjeu quantitatif par une Projet de territoire déjà engagé



Elaboration



animation



Études,
diagnostic, état
des lieux...



communication



Garant



+ autres financeurs



Mise en œuvre



animation



Études, ...



communication




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

+ autres financeurs




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Mise en œuvre



Conseil collectif



Conseil individuel
4 jours / expl.



Diagnostic
réseaux collectifs



+ autres financeurs



Mise en œuvre

MAEC

Matériel hydroéconome
Sondes tensio, station
météo;..

Transfert des prélèvements

Aménagements BV,
développement agroécologie



+ autres financeurs



Mise en oeuvre



Aménagement retenue
existante

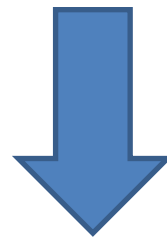


nouvelle retenue



Valorisation des eaux usées

- plafond de 6,5 €/m³
- Prise en compte du CC jusqu'à 30% max des volumes éligibles sous réserve d'accompagner la transition agro-écologique du territoire et sous réserve du respect de la fonctionnalité des milieux
 - (Ref. historique de 10 ans pour les volumes agricoles substitués)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



+ autres financeurs



- Aménagement: si BV déséquilibre important
- Nouvelle retenue, valorisation: si amélioration qualité eau et/ou milieux aquatiques

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Financement Agence

Instruction gouvernementale du 7 mai 2019

Dans BV en déséquilibre, possibilité de financer la création d'ouvrages de stockage ou de transfert avec diminution de la pression sur la ressource en eau et une résorption des déficits quantitatifs des territoires

Si ouvrages à seule vocation agricole, financement uniquement sur la part de la substitution des volumes prélevés à l'étiage

Si ouvrages multi-usages (eau potable, soutien d'étiage, usages industriels, irrigation, etc.), financement possible au-delà de la substitution, dans des conditions encadrées par le projet de territoire, et dans le respect des enveloppes financières prévues par le 11^e programme des Agences de l'eau

Volume de substitution calculé sur les 5 à 10 dernières années ainsi qu'une démarche prospective visant à intégrer les conséquences des dérèglements climatiques sur la disponibilité de la ressource en eau

Modulation des aides possibles en fonction des économies d'eau et de la réduction des pressions sur l'eau (qualitatif/quantitatif)

Merci pour votre attention



Projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midou(r) Retour d'expériences



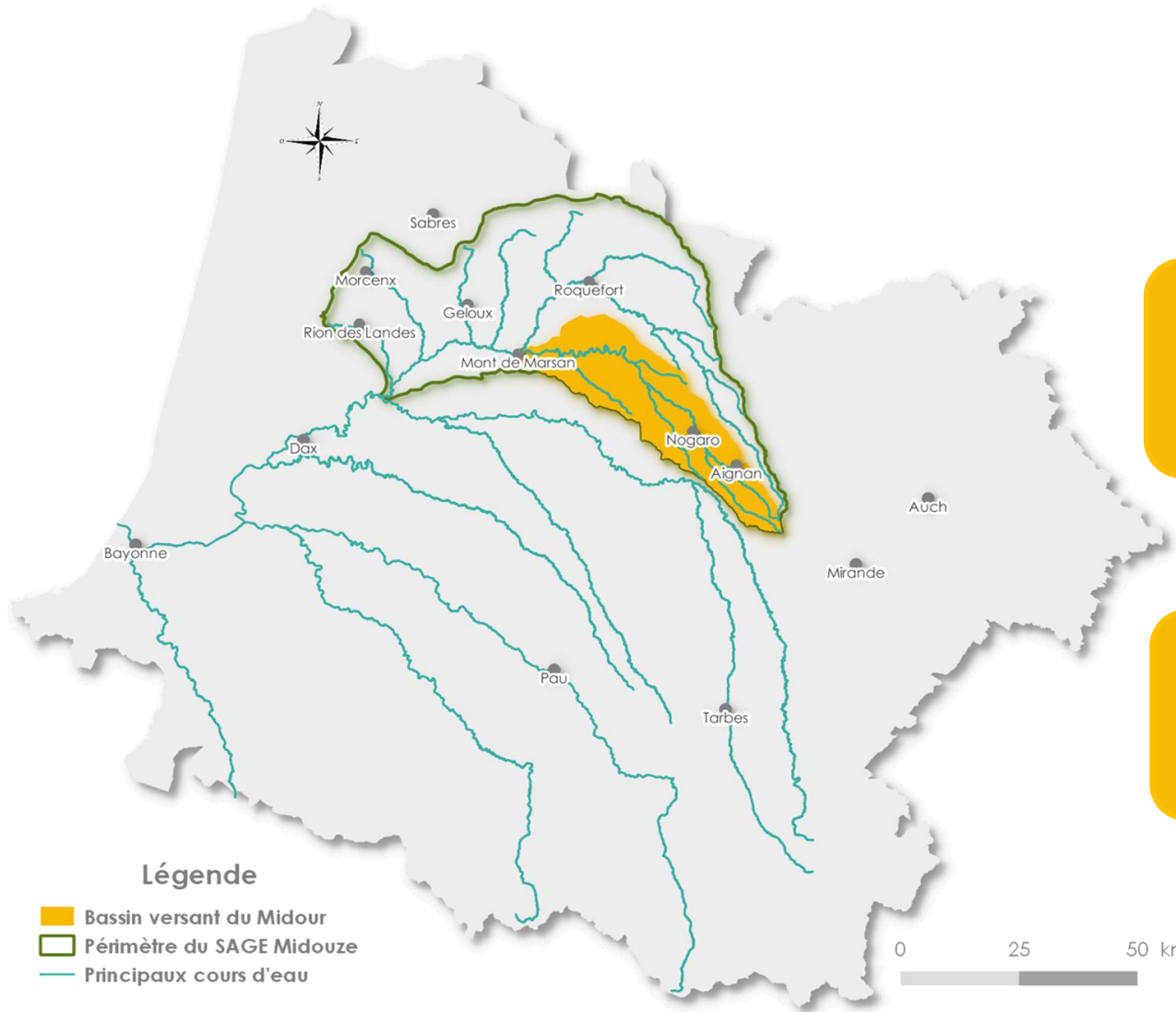
PROJET DE
TERRITOIRE DU **Midour**

Speaker : Stéphane Simon (responsable service ressource en eau)
Claire Grangeat (animatrice PTGE Midour)



Le territoire

Le bassin du Midou(r)



Le territoire

- ✓ Sous bassin du Midour - 800 km²
- ✓ 81 communes - 6 EPCI-FP
- ✓ 29 000 habitants

Le PTGE

- ✓ Elaboration de 2016 à 2020
- ✓ Mis en œuvre depuis 2020
- ✓ Structure porteuse : EPTB Adour

Le territoire

Etat des lieux

Prospective climatique - 2050



+ 1,5 ° C



Baisse cumuls estivaux
Cumul moyen annuel stable



+ de jours de sécheresse
Sécheresse sol accentuée



Etiages plus longs et
sévères

826 exploitations agricoles en 2010



16 % de viticulture



30 % de grandes cultures



50 % de polycultures élevages



11 % sont engagées en agriculture biologique



42 % pratiquent l'irrigation

78 531 hectares

27 % de forêts et d'espaces semi-naturels

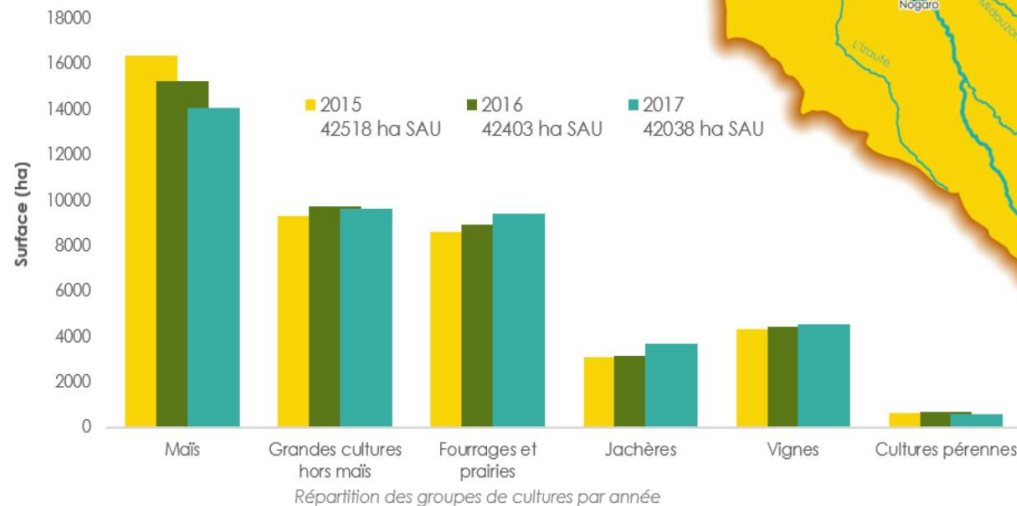
42 038 ha de surface agricole utile (2017)

2% d'urbanisation

29 000 habitants

81 communes

6 communautés de communes



Le territoire

Etat des lieux

Des milieux aquatiques et humides dégradés



Non fonctionnelle



Encaissés et érodés



Ouvrages



Matières en suspension



ZH en régression

Des pressions impactant les milieux naturels



Espèces invasives animales et végétales



Pratiques agricoles, érosion des sols



Perturbations hydromorphologiques



Qualité de l'eau



Quantité d'eau



Imperméabilisation des sols

Hydrologie



Pluviométrie faible en amont



Débit soutenu par la présence de nappes en aval



Réalimentation par des réservoirs de soutien d'étiage



Prélèvements en cours d'eau, retenues ou nappes

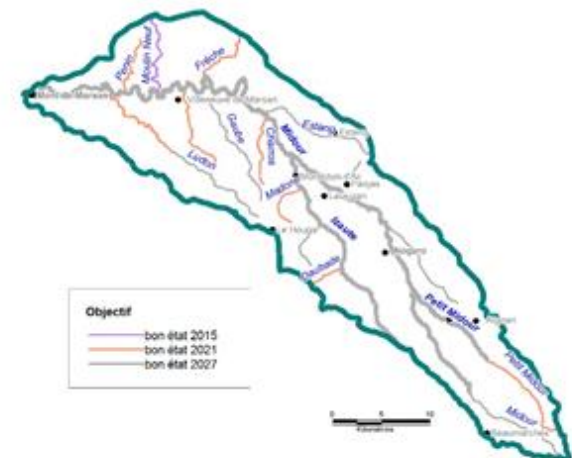
19 masses d'eau superficielles

10 masses d'eau souterraines

Etat écologique 2015



Objectif état écologique



Concertation pour la co-construction

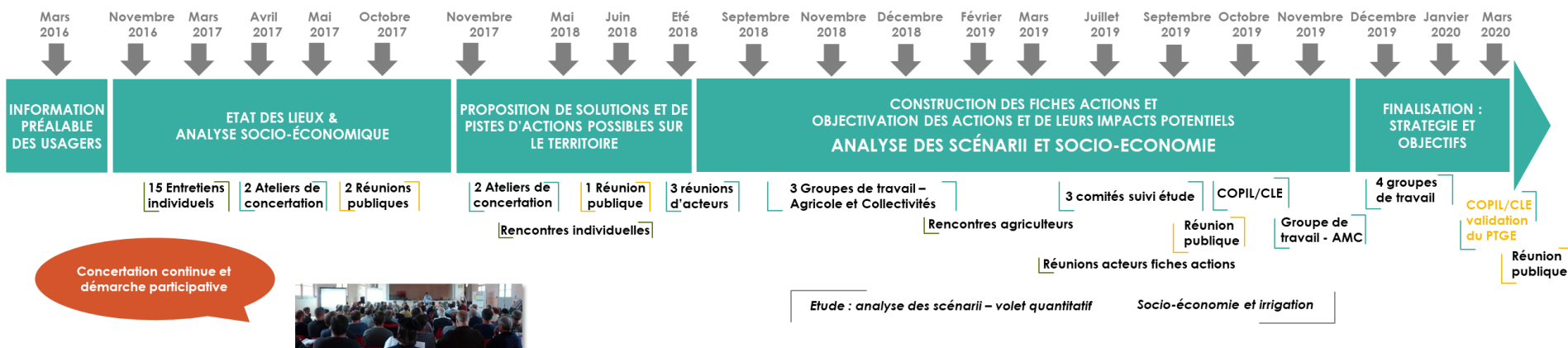
Historique

Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Information et suivi de la démarche
Garantie de cohérence de la démarche à l'échelle du bassin versant de la Midouze

Comité de Pilotage

Suivi et validation des travaux
Assisté par un Comité technique



Suivi de la démarche par des **garants** de la neutralité et du déroulé de la concertation

Concertation pour la co-construction

Prestations externes

Appui à la concertation : prestation de LISODE et MC2 consultants

Appui d'experts pour le déroulement de la concertation

- Mobilisation de méthodes adaptées
- Evaluation du ressenti des acteurs locaux

→ **Rapport bilan de la concertation**

Regard neutre sur le processus de concertation : 2 garants

2 garants désignés par le Préfet des Landes
Suivi en observateurs de l'ensemble des réunions

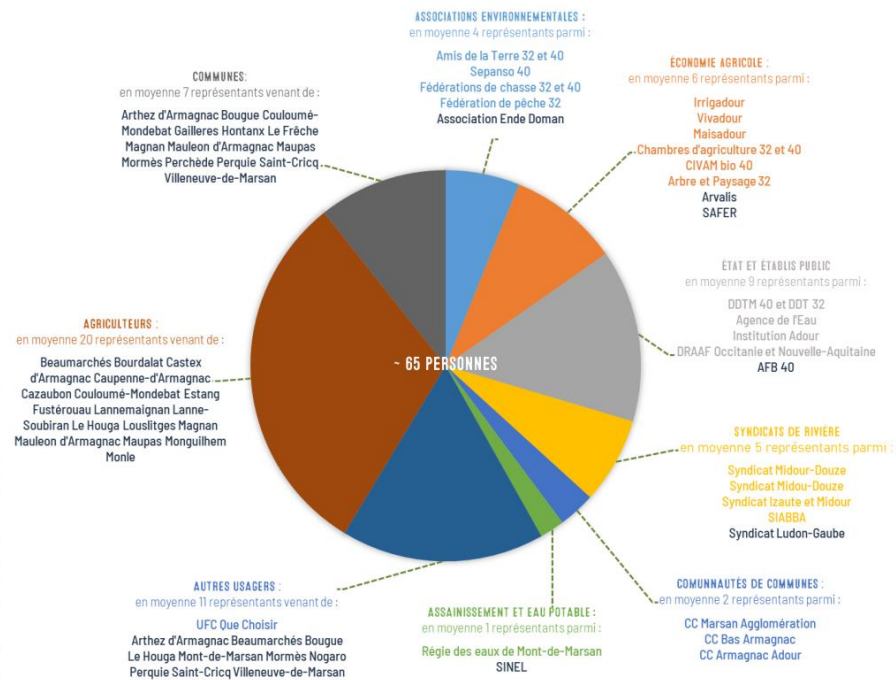
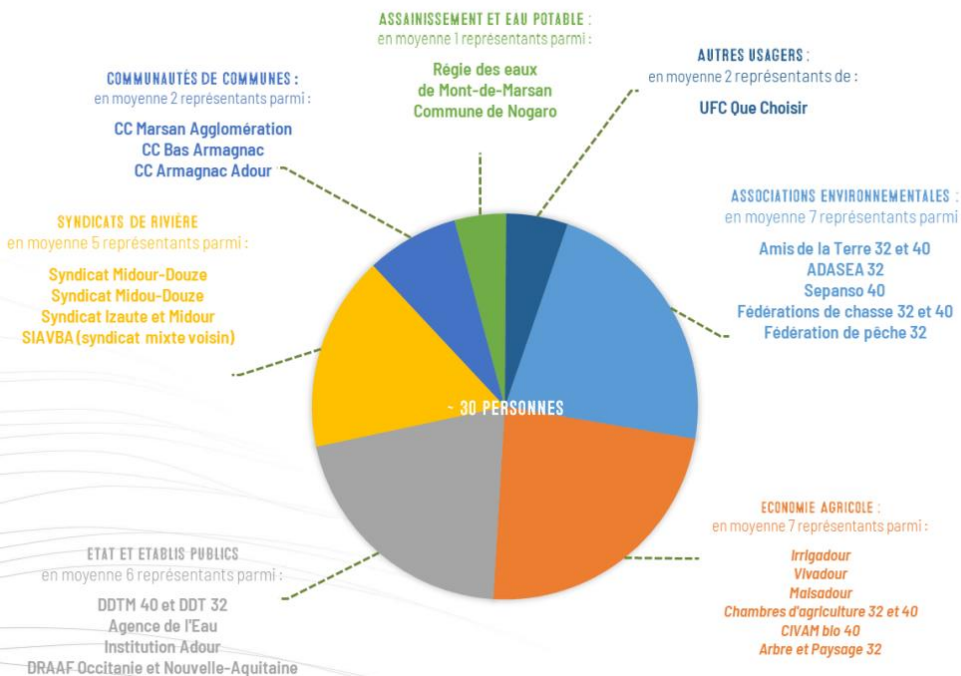
Rendu d'un avis sur la qualité de la concertation menée

→ **Intervention des garants**
Messieurs Madec et Etchelecou



Concertation pour la co-construction

Représentation et participation



Au total, + de 250 personnes impliquées

Processus et étapes d'élaboration

Travaux menés

2016/2017

ETAT DES LIEUX &
ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Rédaction d'un **document d'état des lieux / diagnostic**
Etat des lieux socio-économique du bassin du Midour
Reconstitution des débits naturels du BV Midour

SCE
CACG

2017/2018

PROPOSITION DE SOLUTIONS ET DE
PISTES D'ACTIONS POSSIBLES SUR LE
TERRITOIRE

Très **large champ d'actions** proposé :
connaissances
évolution des usages
changements de pratiques
économies d'eau
amélioration de la qualité de l'eau et des milieux
aménagement du territoire
mobilisation de ressources complémentaires
etc.

2018/2019

OBJECTIVATION DES ACTIONS ET DE
LEURS IMPACTS POTENTIELS
ANALYSE DES SCÉNARIIS

Evaluation de 2 scénarii « ambitieux » et « a minima »
→ analyse des **impacts environnementaux** et de **l'adaptation au CC**
→ analyse des **impacts sur la socio économie agricole**
→ analyse **multicritères**
Evaluation des **solutions de stockage complémentaires**

IES HYDROGEN
CERFRANCE
Groupe de travail

2019/2020

CHOIX DES SOLUTIONS
CONSOLIDATION DU PROGRAMME
D'ACTIONS

Rédaction du document du PTGE Midour, incluant le **programme d'actions**

Processus et étapes d'élaboration

Coût de l'élaboration

Animation	200 000 € TTC
Etat des lieux	48 306 € TTC
Concertation	53 940 € HT
Garants	4 640 € HT
Etude socio-économique	12 000 € HT
Analyse des scénarios	62 450 € HT

381 336 €

Le programme d'actions

Orientations stratégiques

Les 59 actions, organisées en 6 orientations stratégiques, ont vocation à répondre à **5** enjeux du territoire :

Anticiper et s'adapter au
changement climatique

Atteindre la satisfaction
des besoins en eau
(milieu, salubrité,
irrigation)

Améliorer la qualité des
masses d'eau

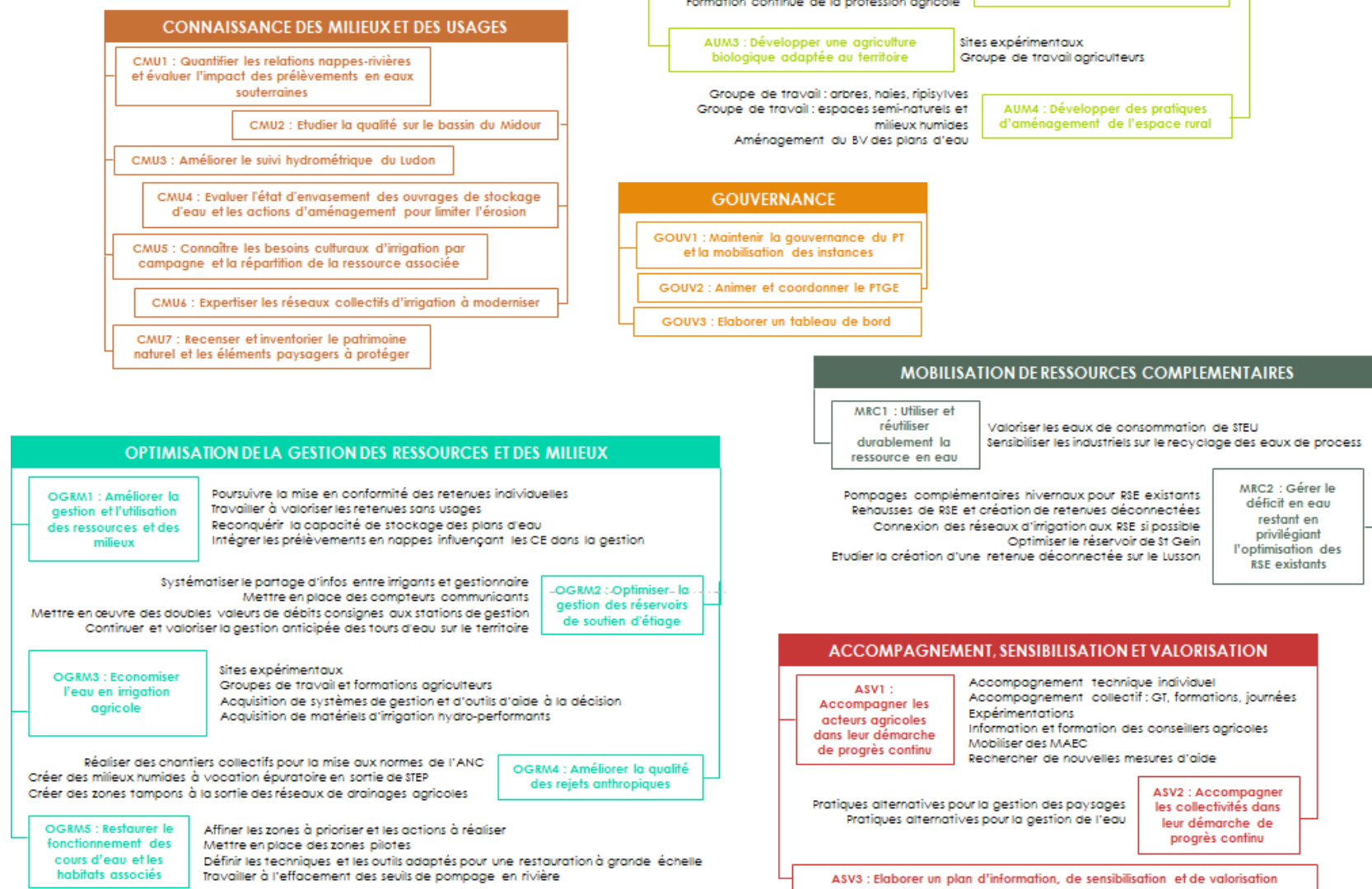
Participer à l'amélioration
de l'état des cours d'eau
et des milieux naturels

Approfondir les
connaissances, informer,
sensibiliser et valoriser

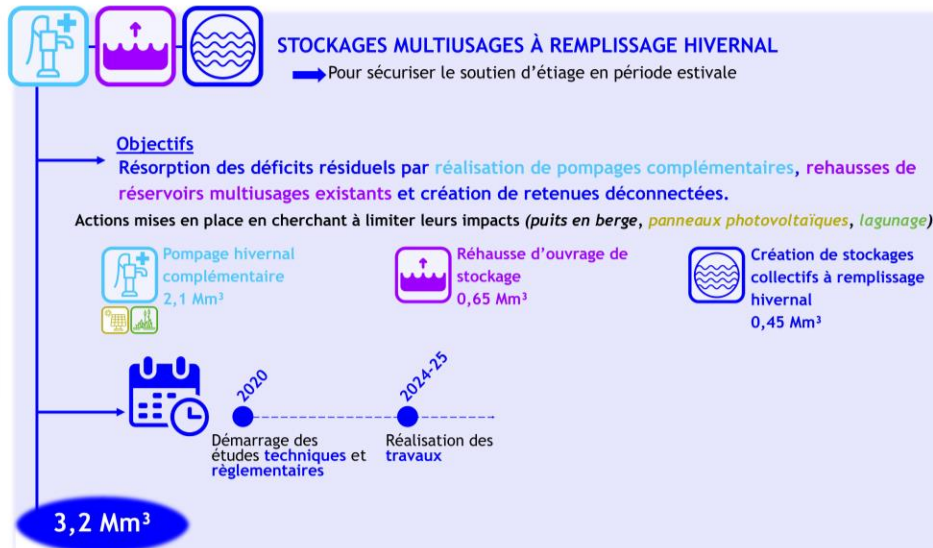
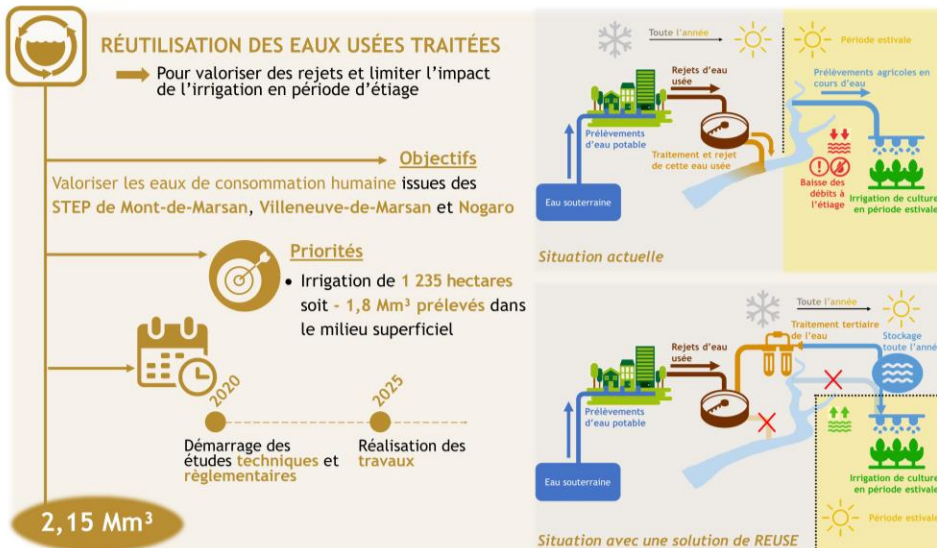
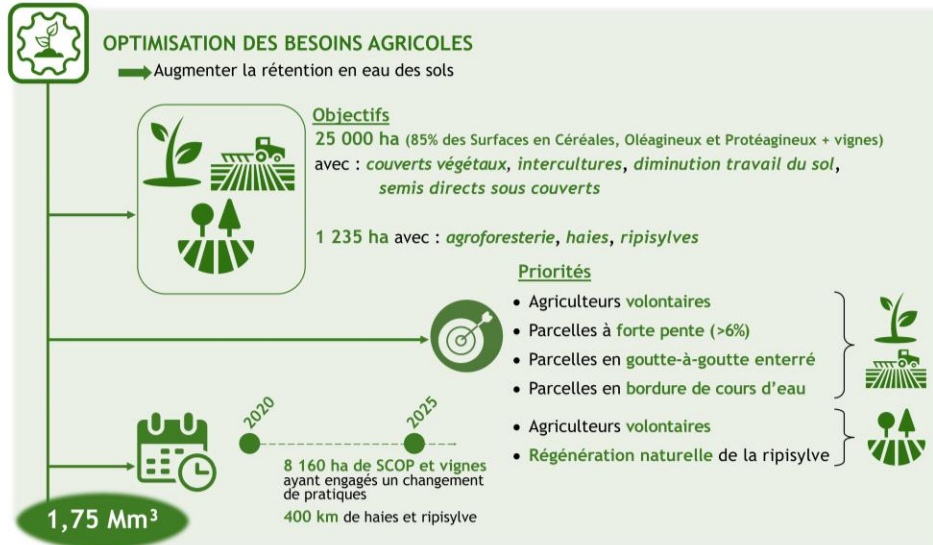
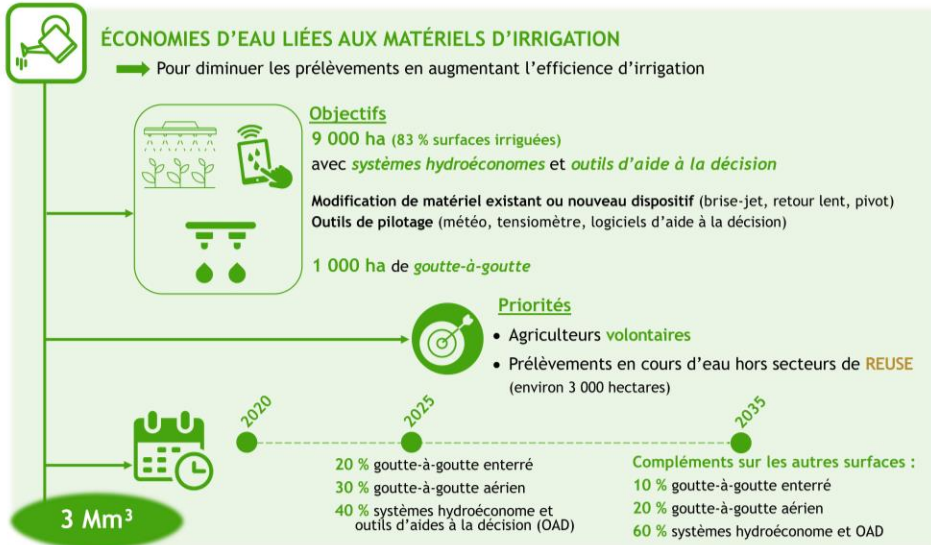


Le programme d'actions

Panel d'actions



Le programme d'actions Solutions et volumes en jeu



Coût des actions prévues sur 15 ans

Orientation Stratégique	Action			Unité / référence de chiffrage	Coût estimatif (euros)		Hypothèse	Coût global sur 15 ans	Financements potentiels	
GOUVERNANCE ET SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE - GOUV	GOUV1	Maintenir la gouvernance du projet de territoire et la mobilisation des instances			animation	inclus dans l'animation		/	cf. GOUV2	
	GOUV2	Animer et coordonner le projet de territoire			coût par an	123 000	TTC	1845000	AEAG / IA / acteurs agricoles	
	GOUV3	Elaborer un tableau de bord pour suivre la mise en œuvre du projet de territoire			animation	inclus dans l'animation		/	cf. GOUV2	
CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES USAGES - CMU	CMU1	Quantifier les relations nappes-rivières et évaluer l'impact des prélèvements en eaux souterraines			coût d'étude	500 000	HT	500 000	AEAG / Dpt40 / BRGM / ...	
	CMU2	Etudier la qualité sur le bassin du Midour			coût d'étude	390 000	TTC	390 000	AEAG / Région Occ / Région NA	
	CMU3	Améliorer le suivi hydrométrique du Ludon			investissement matériel	1 000	HT	2 échelles limni supplémentaires	1000	PDR MP et NA
	CMU4	Evaluer l'état d'envasement des ouvrages de stockage d'eau et les actions d'aménagement pour limiter l'érosion			coût par plan d'eau	500 à 3 000 / plan d'eau		15 plans d'eau (1 par an) moy 1750 euros par plan	26250	PDR MP et NA
	CMU5	Connaître les besoins culturaux d'irrigation par campagne et la répartition de la ressource associée			animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
	CMU6	Expertiser les réseaux collectifs d'irrigation à moderniser			coût d'étude / audit	15 000	HT	13 audit (1 par ASA)	195000	AEAG / Régions / PDR MP et NA
	CMU7	Recenser et inventorier le patrimoine naturel et les éléments paysagers à protéger			animation + éventuelle étude	NC			NC	cf. GOUV2
ADAPTATION DES USAGES AUX MILIEUX - AUM	AUM1	Développer des filières durables sur le territoire	AUM 1a	Mettre en place un groupe de travail sur le développement de filières durables sur le territoire et alentours	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			AUM 1b	Etude de faisabilité : redynamiser l'élevage en pâturage sur les têtes de bassins et valoriser les systèmes agropastoraux	coût d'étude	20 000	HT		20000	Régions / Dpt / collectivités / PETR...
			AUM 1c	Etude de faisabilité : filières de valorisation des intercultures, des pratiques de conservation des sols et d'agroforesterie	coût d'étude	20 000	HT		20000	Régions / Dpt / collectivités / PETR...
			AUM 1d	Etudier les débouchés en agriculture biologique	animation + éventuelle étude	NC			NC	FRAB
	AUM2	Développer des pratiques culturales permettant de conserver et d'optimiser les services rendus par les sols	AUM 2a	Mettre en place et suivre des sites expérimentaux	animation + investissement (matériel, aménagement,	NC - au cas par cas			NC	AEAG
			AUM 2b	Instituer des groupes de travail avec des agriculteurs basés sur les sites expérimentaux	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			AUM 2c	Développer des réseaux d'agriculteurs sur le bassin du Midour	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			AUM 2d	Instituer un groupe de travail avec les techniciens agricoles	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			AUM 2e	Instaurer une formation continue avec des interventions d'experts à destination de la profession agricole	coûts d'interventions	1000	HT	2 interventions par an	30000	AEAG
	AUM3	Développer une agriculture biologique adaptée au territoire	AUM 3a	Mettre en place et suivre des sites expérimentaux	animation + investissement (matériel, aménagement,	NC - au cas par cas			NC	AEAG
			AUM 3b	Instituer des groupes de travail avec des agriculteurs basés sur les sites expérimentaux	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
	AUM4	Développer des pratiques d'aménagement de l'espace rural	AUM 4a	Instituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire : arbres, haies champêtres et ripisylves	animation de réunion en €/j	600	HT	2 réunions /an	18000	AP32
			AUM 4b	Instituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire : espaces semi-naturels et milieux humides	animation de réunion en €/j	600	HT	2 réunions /an	18000	
			AUM 4c	Aménager le bassin versant des plans d'eau pour limiter l'érosion et leur envasement	aménagements et travaux	NC - selon CCL CMU4			NC	

Coût des actions prévues sur 15 ans

Orientation Stratégique	Action			Unité / référence de chiffrage	Coût estimatif (euros)		Hypothèse	Coût global sur 15 ans	Financements potentiels	
OPTIMISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX - OGRM	OGRM1	Améliorer la gestion et l'utilisation des ressources et des milieux	OGRM 1a	Poursuivre la mise en conformité des retenues individuelles	aménagements et travaux	NC - au cas par cas		NC	PDR MP et NA	
			OGRM 1b	Travailler à la valorisation des retenues sans usage	aménagements et travaux	NC - au cas par cas		NC	PDR MP et NA	
			OGRM 1c	Reconquérir la capacité de stockage des plans d'eau	étude Frèche	40 000	HT	40000	PDR MP et NA	
			OGRM 1d	Intégrer les prélèvements en nappes influençant les cours d'eau dans la gestion	animation - adaptation de gestion	pas de surcoût		/		
	OGRM2	Optimiser la gestion des réservoirs de soutien d'étiage	OGRM 2a	Systématiser le partage d'informations entre irrigants et gestionnaire	animation	inclus dans l'animation		/	c.f. GOUV2	
			OGRM 2b	Equiper les irrigants en cours d'eau avec des compteurs communicants	coût pour l'ensemble des compteurs	30 000	HT	30000	AEAG 70% <u>ou</u> PDR MP et NA	
			OGRM 2c	Mettre en œuvre des doubles valeurs de débits consignés aux stations de gestion	animation	inclus dans l'animation		/	c.f. GOUV2	
			OGRM 2d	Continuer et valoriser la gestion anticipée des tours d'eau sur le territoire	animation	inclus dans l'animation		/	c.f. GOUV2	
	OGRM3	Economiser l'eau en irrigation agricole	OGRM 3a	Mettre en place et suivre des sites expérimentaux	animation + investissement (matériel, aménagement,	50000 e pour 10 ha	HT	3 sites de 10 ha	150000	
			OGRM 3b	Instituer des groupes de travail et des formations avec des agriculteurs	animation	inclus dans l'animation		/	c.f. GOUV2	
			OGRM 3c	Acquisition de systèmes de gestion et d'outils d'aide à la décision en irrigation	acquisition de matériel	2000 e / exploitation + 1000 e / 10ha	HT	433 exploit. irrigantes obj PTGE 9000ha équipés	1766000	PCAE / PDR MP et NA / AEAG
			OGRM 3d	Acquisition de matériels d'irrigation hydro-performants	acquisition de matériel	6000 e SHE / exploit + 4000 e GG / ha	HT	équip 130 exploit (30%) et obj PTGE 1000 ha GG	4780000	PCAE / PDR MP et NA / AEAG
	OGRM4	Améliorer la qualité des rejets anthropiques	OGRM 4a	Réaliser des chantiers collectifs pour la mise aux normes de l'ANC	travaux pour un système d'ANC	10 000	HT	30 systèmes	300 000	AEAG
			OGRM 4b	Créer des milieux humides à vocation épuratoire en sortie de station d'épuration	travaux et aménagements	NC - au cas par cas			NC	
			OGRM 4c	Créer des zones tampons en sortie de réseaux de drainage agricole	travaux et aménagements	NC - au cas par cas			NC	
	OGRM5	Restaurer le fonctionnement des cours d'eau et les habitats associés	OGRM 5a	Affiner les zones à prioriser et les actions à réaliser	élaboration des PPG des syndicats de rivières	95 000	HT		95000	AEAG / Dpt
			OGRM 5b	Mettre en place des zones pilotes sur le territoire	travaux	NC - à définir selon actions			NC	AEAG / Dpt / Régions
			OGRM 5c	Définir les techniques et les outils adaptés pour une restauration à plus grande échelle	mobilisation d'un outil	inclus dans l'animation			/	c.f. GOUV2
			OGRM 5d	Travailler à l'effacement des seuils de pompage en rivière	coût des travaux selon caractéristiques de l'ouvrage	2 000 à 150 000	HT	20 seuils 50 000 euros par seuil	1000000	AEAG

Coût des actions prévues sur 15 ans

Orientation Stratégique	Action				Unité / référence de chiffrage	Coût estimatif (euros)		Hypothèse	Coût global sur 15 ans	Financements potentiels
MOBILISATION DE RESSOURCES COMPLEMENTAIRES - MRC	MRC1	Utiliser et réutiliser durablement la ressource en eau	MRC 1a	Valoriser les eaux de consommation : STEU de Conte, Nogaro et Villeneuve de Marsan	Travaux et aménagements STEU de Conte	12 567 000	HT		12567000	AEAG / Agglo du Marsan / IA / synd Irrigation
					Travaux et aménagements STEU Villeneuve de Marsan	1 773 000	HT		1773000	AEAG / Commune Villeneuve / IA / ASA irrigation
					Travaux et aménagements STEU de Nogaro	NC - à l'étude			NC	AEAG / Commune Nogaro / IA / Irrigants
	MRC2	Gérer le déficit en eau restant en privilégiant l'optimisation des RSE existants	MRC 1b	Sensibiliser les industriels sur les possibilités de recyclage de leurs eaux de process	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			MRC 2a	Mettre en place des pompes complémentaires hivernaux pour les RSE de Maribot, Lapeyrie, Charros et Arthez - Axe Midour	pompage confortement Charros + Arthez	896 000			896000	AEAG / ...
			MRC 2b	Rehausser les RSE de Maribot et Lapeyrie et créer une (des) retenue(s) déconnectée(s) de substitution - Axe Midour	réhausse + confortement Lapeyrie et Maribot : travaux	5 720 000			5720000	AEAG / ...
					3 retenues déconnectées : travaux	4 600 000			4600000	AEAG / ...
			MRC 2c	Connecter les réseaux d'irrigation aux ouvrages de stockage collectifs dans la mesure du possible - Axe Midour	Travaux	NC - au cas par cas			NC	AEAG / ...
			MRC 2d	Superviser l'optimisation du réservoir de Saint-Gein et la connexion directe des irrigants concernés à cet ouvrage - Axe Ludon	travaux	700 000	HT		700000	AEAG / ...
			MRC 2e	Etudier la nécessité de créer une retenue déconnectée de substitution sur le Lussou	étude	30 000	HT		30000	
					travaux : retenue déconnectée + réseaux	1 600 000			1 600 000	AEAG / ...
ACCOMPAGNEMENT, SENSIBILISATION ET VALORISATION - ASV	ASV1	Accompagner les acteurs agricoles dans leur démarche de progrès continu	ASV 1a	Appuyer individuellement les agriculteurs dans leur démarche de progrès : ATI	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			ASV 1b	Appuyer collectivement les agriculteurs dans leur démarche de progrès : GT, formations, journées d'échange	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			ASV 1c	Mener des expérimentations	animation + investissement (matériel, aménagement,	NC - au cas par cas			NC	AEAG
			ASV 1d	Organiser l'information et la formation pour les conseillers agricoles	coûts d'interventions	1000	HT	2 interventions par an	30000	AEAG
			ASV 1e	Mobiliser les mesures agro-environnementales et climatiques	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
			ASV 1f	Rechercher et construire de nouvelles mesures d'aide pour les agriculteurs	animation	inclus dans l'animation			/	cf. GOUV2
	ASV2	Accompagner les collectivités dans leur démarche de progrès continu	ASV 2a	Développer des pratiques alternatives pour la gestion des paysages à l'échelle des collectivités	animation + éventuelle étude	NC			NC	
			ASV 2b	Développer des pratiques alternatives pour la gestion de l'eau à l'échelle des collectivités	animation + éventuelle étude	NC			NC	
	ASV3	Elaborer un plan d'information, de sensibilisation et de valorisation			stage ou contrat d'apprentissage sur 2 ans	6000			6000	

Coût des actions prévues sur 15 ans

Orientation Stratégique	Coût global d'investissement estimé sur 15 ans (euros)	Mobilisation de GOUV et plus-value importante pour ces actions
GOUVERNANCE ET SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE - GOUV	1 845 000	
CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES USAGES - CMU	1 112 250	
ADAPTATION DES USAGES AUX MILIEUX - AUM	106 000	
OPTIMISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX - OGRM	8 161 000	
MOBILISATION DE RESSOURCES COMPLEMENTAIRES - MRC	27 886 000	
ACCOMPAGNEMENT, SENSIBILISATION ET VALORISATION - ASV	36 000	

Coût* global : 39,2 millions €



*Coût estimatif, contient des coûts non renseignés pour certaines actions

Merci de votre attention et à bientôt !

Institution Adour

38 Rue Victor Hugo

40025 Mont-de-Marsan CEDEX

Tél. 05.58.46.18.70

<https://www.institution-adour.fr/>

Pour en savoir plus ...

- [Etat des lieux du PTGE Midour \(2017\)](#)
- [Évaluation des besoins quantitatifs du territoire et évaluation des impacts sur le milieu et l'adaptation du territoire aux changements climatiques \(2020\) - I.E.S. Ingénieurs Conseil / Hydrogen](#)
- [Etude socio-économique \(2020\) – CERFRANCE](#)
- [Programme d'actions du PTGE Midour \(2020\)](#)
- [Bilan de la concertation \(2020\) – LISODE](#)
- [Rapport des garants \(2020\)](#)

MISE EN PLACE D'UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN PUISEAUX-VERNISSON ETUDE « DIAGNOSTIC » ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

Retour d'expérience

Speaker : Cédric Lanoiselée
Direction de la Recherche et de l'innovation



ANTEA GROUP

Acteur majeur de l'ingénierie environnementale et de la valorisation des territoires en France,

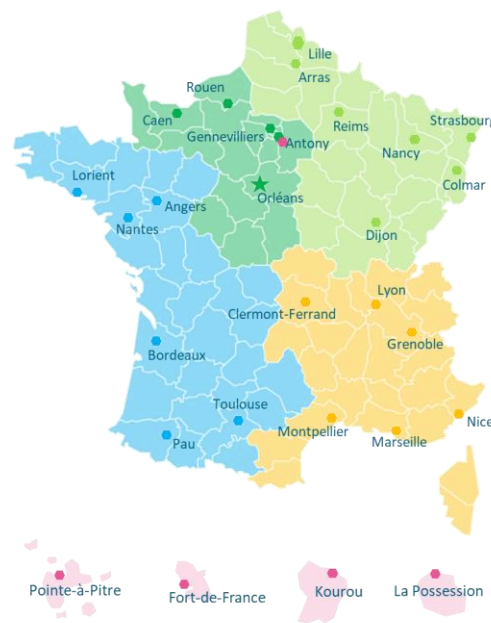
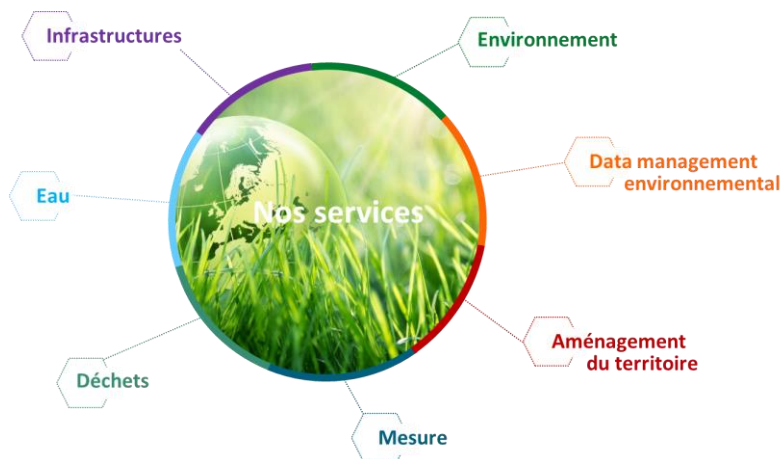
Antea Group propose une large palette d'expertises auprès de ses clients publics et privés.



850 collaborateurs
en France



24 implantations en métropole, 4
en Outre-Mer et 30 bureaux
à l'export



Contexte de l'étude

La Chambre d'Agriculture du Loiret s'engage pour l'amélioration de la gestion de l'eau sur son territoire et notamment sur le territoire cible de cette étude : les bassins du Vernisson et du Puiseaux.

Dans le cadre de cet investissement la Chambre a été désignée OUGC du Montargois le 26 décembre 2011. De plus, la Chambre s'est également positionnée comme animateur du PTGE Puiseaux-Vernisson en fin d'année 2017.



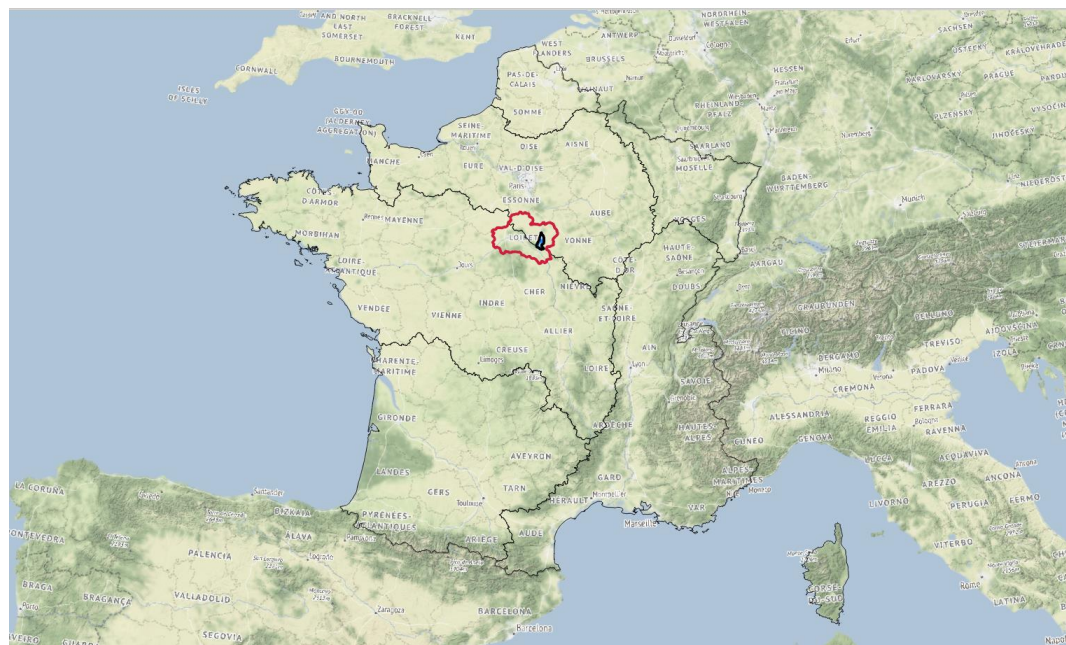
Le territoire

- ✓ Sur le bassin Seine-Normandie



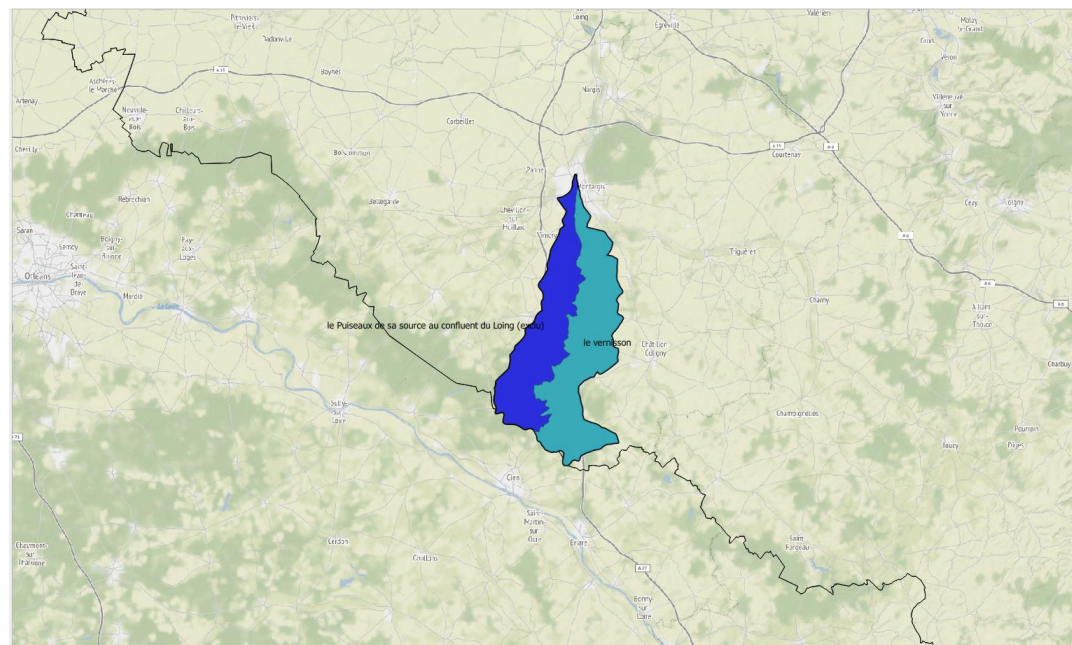
Le territoire

- ✓ Sur le bassin Seine-Normandie
- ✓ Dans le Loiret



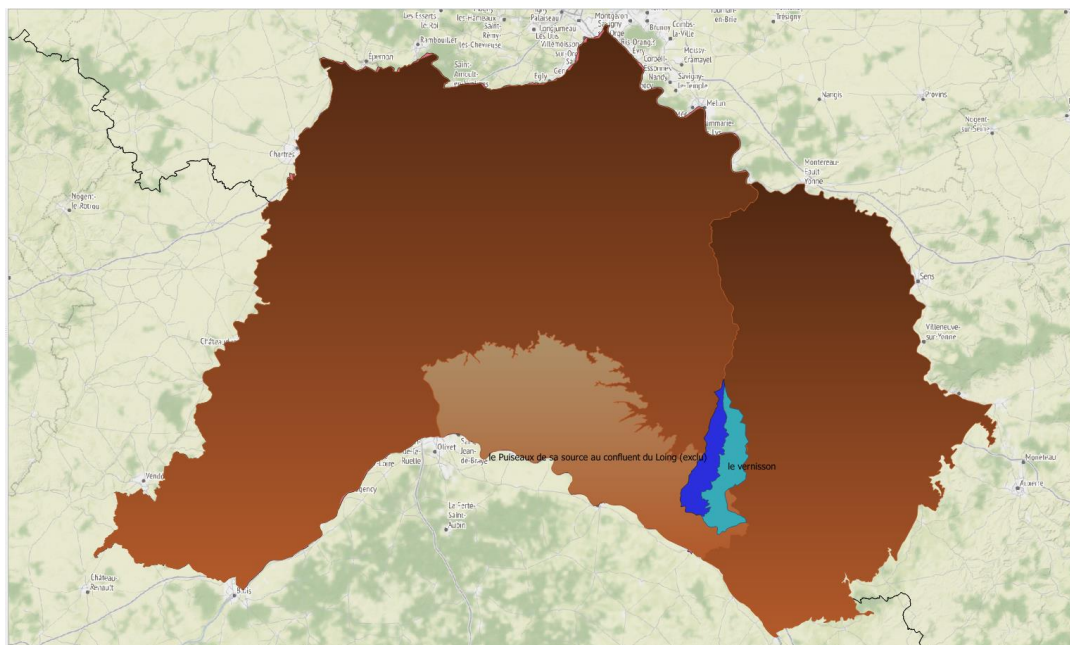
Le territoire

- ✓ 2 masses d'eau superficielles



Le territoire

- ✓ 2 masses d'eau superficielles
- ✓ 3 masses d'eau souterraines



Code Masse d'Eau	Nom de la masse d'eau	Pourcentage de recouvrement du périmètre de l'étude
FRHG210	Craie du Gâtinais	11 %
FRGG092	Craie sénonienne et calcaires tertiaires libres de Beauce	43%
FRGG135	Calcaires tertiaires captifs de Beauce sous forêt d'Orléans	46%

Le territoire

✓ Des périmètres pas tous compatibles ensemble

- ✓ Dérogation pour le Préfet signataire
- ✓ Limites communales ne couvrent pas la totalité des BV de MESU
- ✓ SAGE ne couvre que les deux MESO

Nos missions

- ✓ D'appréhender et dimensionner les pressions qualitatives et quantitatives s'exerçant sur le milieu,
- ✓ D'appréhender et dimensionner les enjeux du territoire,
- ✓ De réaliser un diagnostic en confrontant les pressions et les enjeux existant sur le territoire,
- ✓ De proposer des mesures et des actions en adéquation avec les éventuels déséquilibres du territoire,
- ✓ De présenter ces mesures aux acteurs du territoire,
- ✓ De proposer des indicateurs de suivi du programme d'actions.

Phasage



Étape 1 – Recensement des informations et consolidation des bases de données existantes



Étape 2 – Identification des différents enjeux



Étape 3 – Définition et classification des zones sensibles vis-à-vis des enjeux agricoles environnementaux

Phase diagnostic du PTGE



Étape 4 – Construction des stratégies et élaboration des programmes d'actions sur les zones sensibles



Étape 5 – Validation des stratégies avec les acteurs du territoire et recueil des engagements



Étape 6 – Calibrage définitif des mesures par unité de masse d'eau cohérente



Étape 7 – Validation du PTGE par le préfet coordonnateur de bassin ou le préfet référent

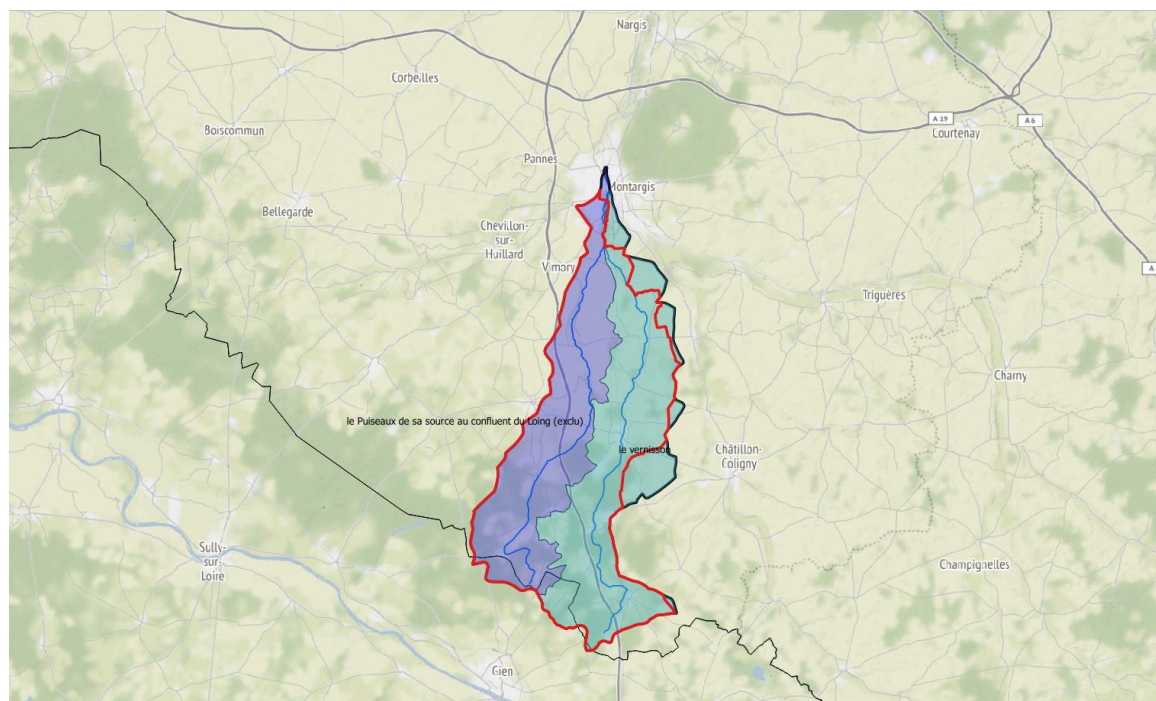


Étape 8 – Proposition d'indicateurs de suivi

Phase d'élaboration du programme d'actions

État des lieux

- ✓ Premier point se mettre d'accord sur le périmètre



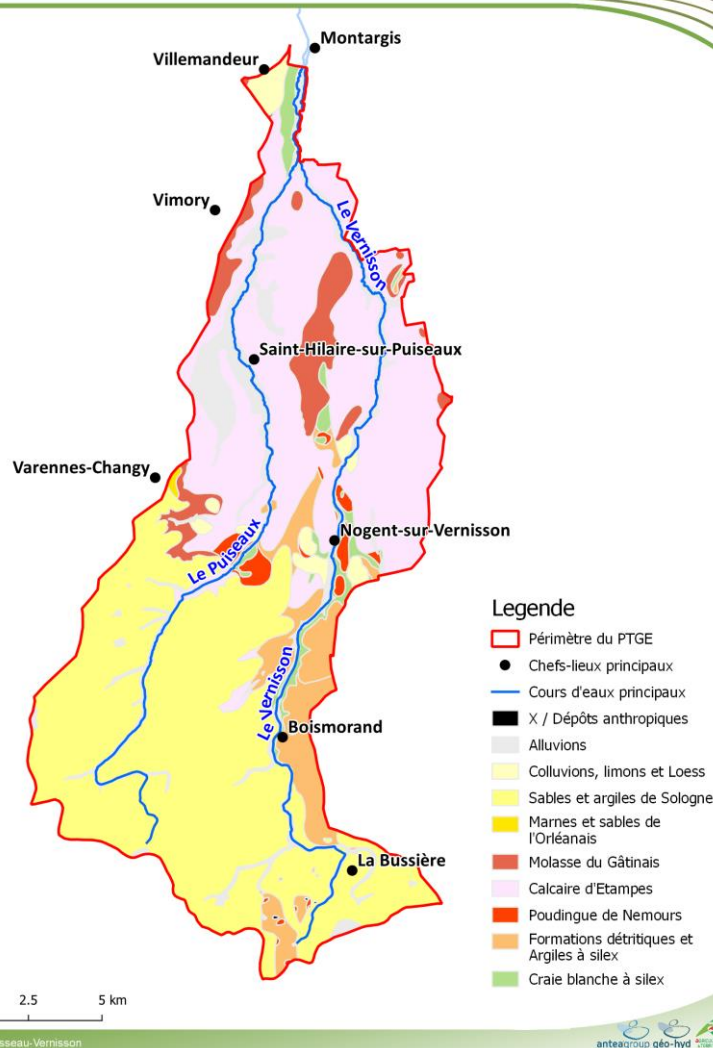
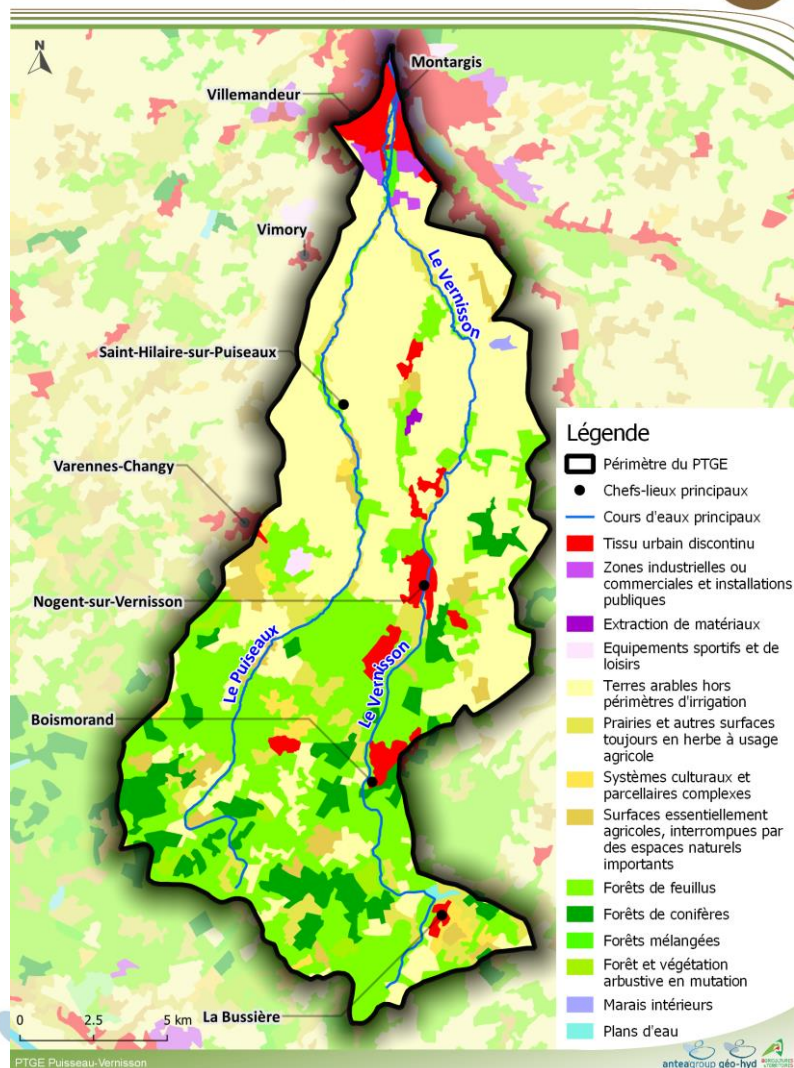
EDL – contexte géographique

Occupation du sol

05

Contexte géographique

06



EDL - Hydrologie

✓ Assecs estivaux marqués sur l'amont

- ✓ Problème de morphologie + Interception par les plans d'eau

Stations	Fréquence annuelle d'apparition des assecs	Intensité annuelle de l'assec							
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
F4210001 - Le Vernisson à Boismorand	Très élevée	Sévère	Aucune	Aucune	Très sévère	Sévère	Critique	Sévère	Critique
F4210002 - Le Vernisson à Cortrat	Moyen	Sévère	Aucune	Aucune	Modérée	Aucune	Aucune	Aucune	Très sévère
F4210003 - Le Puiseaux à Nogent-sur-Vernisson	Moyen	Sévère	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Modérée	Très sévère

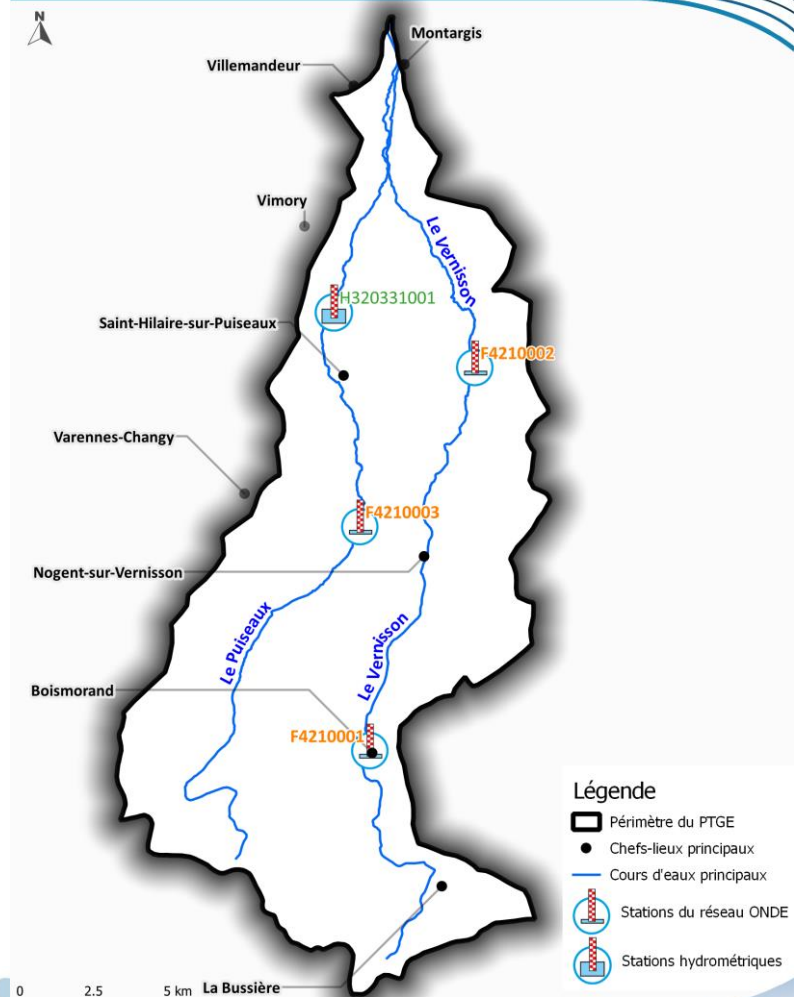
✓ Inondations sur la partie avale (crue marquante sur le Loing en 2016)

- ✓ Drainage important sur la partie avale (4500 ha)

EDL - Hydrologie

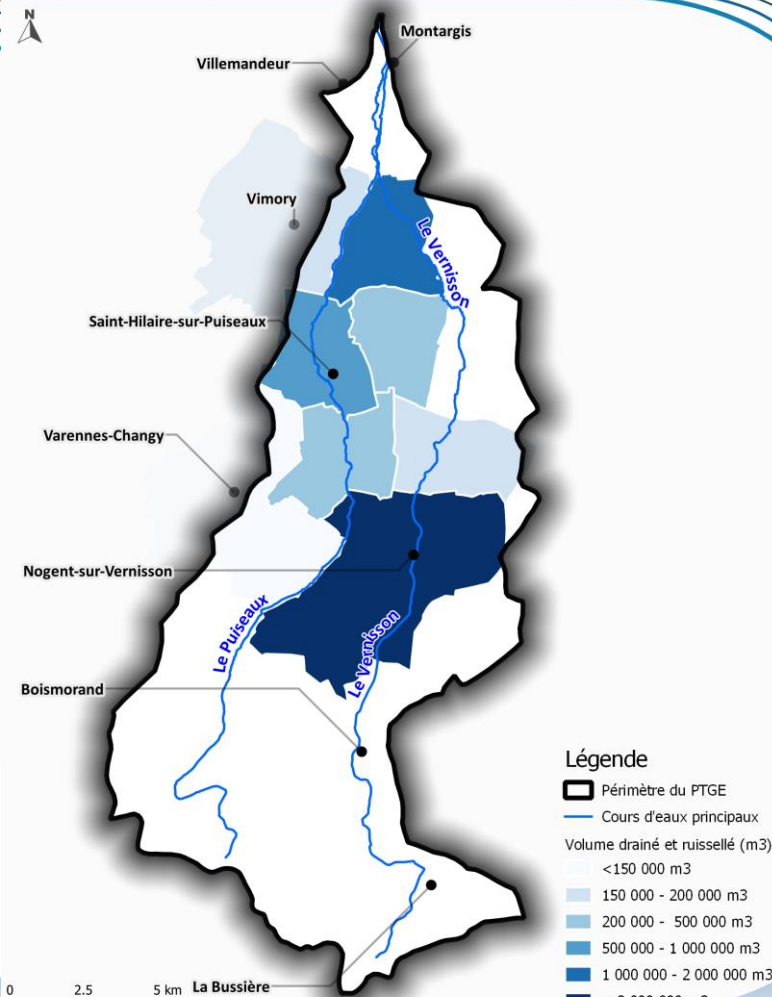
Stations de surveillance de l'hydrologie des cours d'eau

10



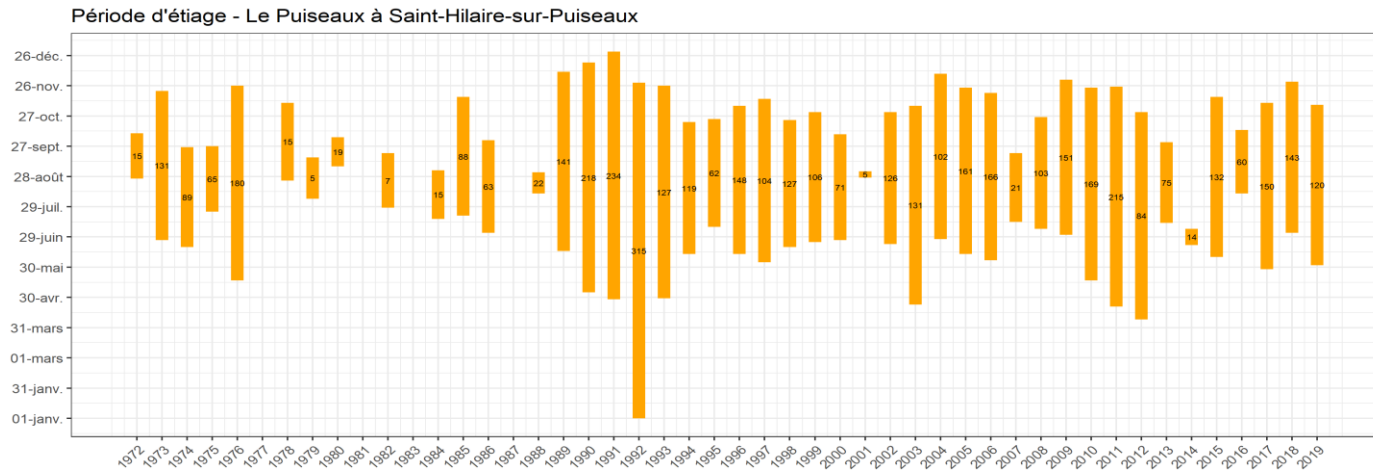
Importance des volumes drainés par communes

28



EDL - Débits réglementaires

✓ Analyse du nombre de jours de dépassement du DSA (0, 10 m³)



✓ Depuis 1990 seuil systématiquement franchi

✓ Moyenne de 110 jours de dépassement)

EDL – Qualité - eaux superficielles

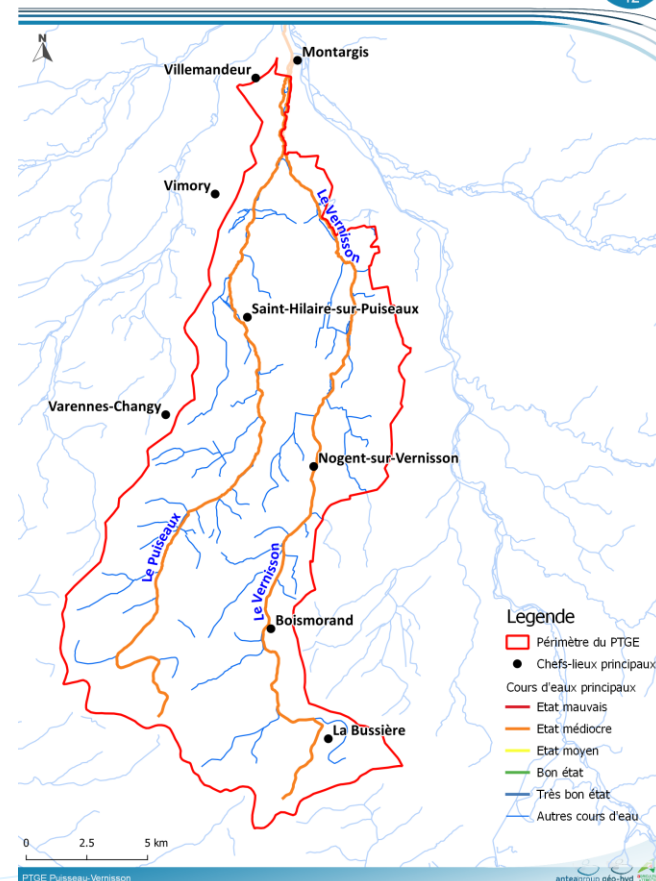
✓ Qualité écologique

Code Masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Type de masse d'eau	Bassin	Etat écologique 2019	Etat physico-chimique 2019	Etat biologique 2019
FRHR80	Le Puisieux de sa source au confluent du Loing (exclu)	Masse d'eau cours d'eau	LOING	Etat médiocre	Etat médiocre	Etat médiocre
FRHR80-F4218000	Le Vernisson	Masse d'eau cours d'eau	LOING	Etat médiocre	Etat moyen	Etat médiocre

✓ Paramètre déclassant : ✓ carbone organique dissous

Etat écologique des masses d'eau superficielles

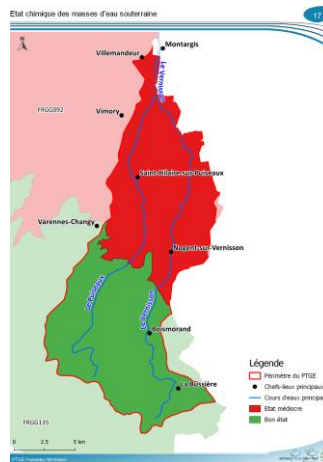
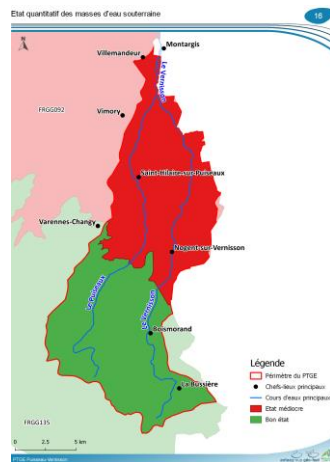
12



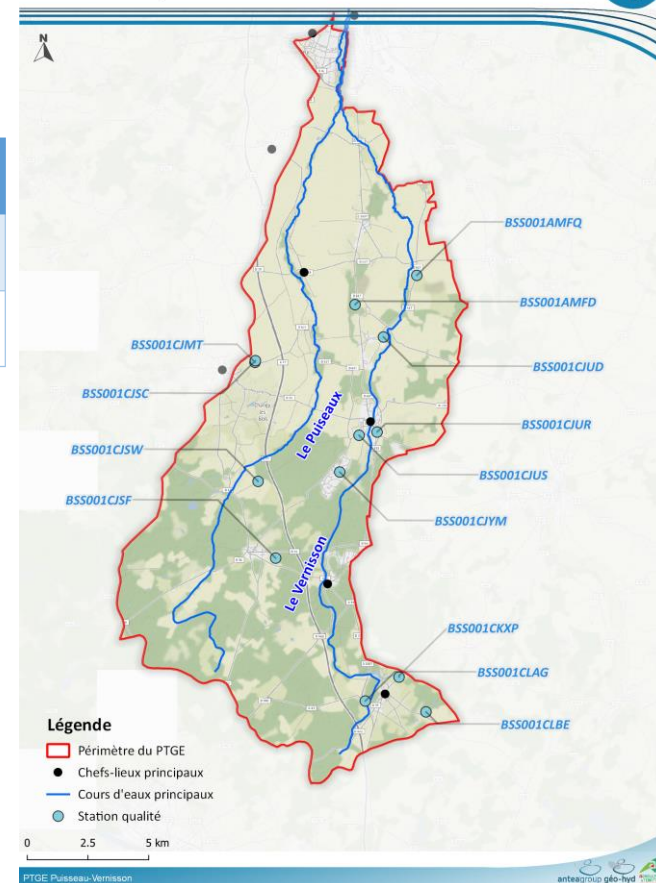
EDL – Qualité - eaux souterraines

✓ 13 qualitomètres sur le territoire d'étude

Code Masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat quantitatif 2019	Etat quantitatif 2013	Etat chimique 2019	Etat chimique 2013	Objectif d'état quantitatif	Objectif d'état chimique
FRGG092	Craie Sénonienne et calcaires tertiaires libres de Beauce	INCONNU	Etat médiocre	INCONNU	Etat médiocre	Bon état 2027	Bon état 2021
FRGG135	Calcaires tertiaires captifs de Beauce sous forêt d'Orléans	INCONNU	Etat Bon	INCONNU	Etat Bon	Bon état 2015	Bon état 2015



Stations de suivi de la qualité des masses d'eau souterraine.



EDL - Usages

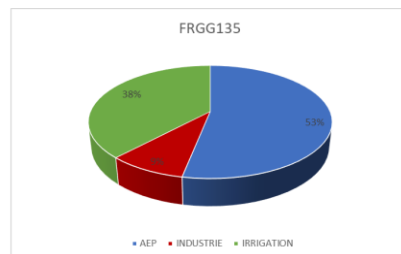
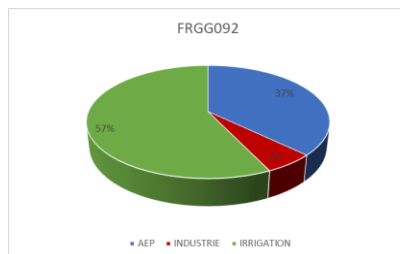
- ✓ Peu de rejets directs d'assainissement sur le territoire
- ✓ ANC sur la partie amont
- ✓ Peu de prélèvement en surface
- ✓ Volumes important en eau souterraine :
 - ✓ OUGC Nappe de Beauce
 - ✓ Le volume de référence prélevable en eaux souterraines, retenu dans le SAGE Nappe de Beauce pour le Montargois 45 est de 21.7 Mm³, et concerne actuellement 166 irrigants.

EDL - Usages

✓ Volumes important en eau souterraine :

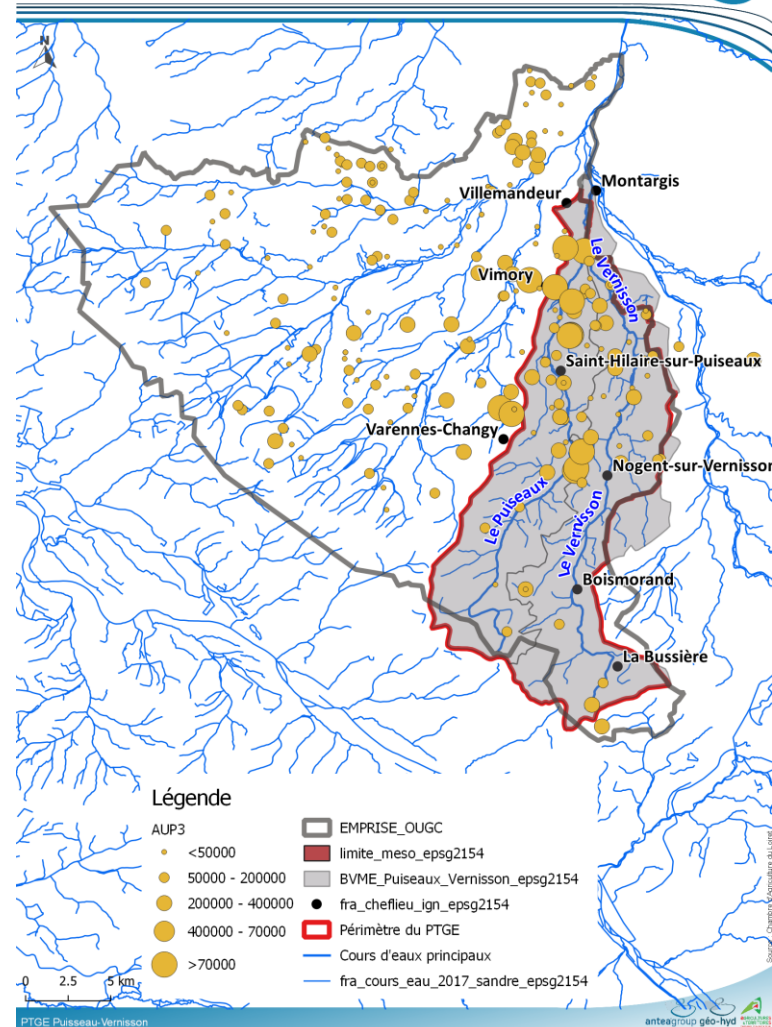
- ✓ OUGC Nappe de Beauce
- ✓ Le volume de référence prélevable en eaux souterraines, retenu dans le SAGE Nappe de Beauce pour le Montargois 45 est de 21.7 Mm3, et concerne actuellement 166 irrigants.

✓ Répartition différentes sur les 2 MESO



Volumes attribués

30



Diagnostic - quantitatif

- ✓ Déficit quantitatif import à l'été des eaux superficielles – **ensemble du territoire**
- ✓ Situation quantitative des eaux souterraines fiabilisée par la création des OUGC – **limite de nappe : pose problème avec le coefficient d'ajustement**
- ✓ Volume autorisé faible et très variable sur l'ensemble des années (niveau de la nappe)
- ✓ Volume disponible sur le territoire : **communes plus « riches » que d'autres**

Diagnostic - qualitatif

- ✓ Qualité des MESU : état médiocre :
 - ✓ lié à PC et polluants spécifiques – **ensemble du territoire**
- ✓ Qualité des MESO : différent selon Nord-Sud – **correspond à zone de plus fort enjeu agricole / environnemental**

Programme d'actions

✓ Proposition d'une stratégie en fonction des enjeux identifiés et des remontées des acteurs du territoire

- Concertations avaient eu lieu avant notre intervention – sujet datant de 10 ans
 - ✓ Diminuer la sévérité et la durée des étiages
 - ✓ Préserver les stocks d'eau souterraine
 - ✓ Reconquérir la qualité des eaux de surface et Préserver la qualité des eaux souterraines
 - ✓ Objectif transverse qualité et quantité
 - ✓ Préserver / restaurer les zones humides

✓ Propositions de 20 actions classées en sous catégories

Programme d'actions

- ✓ Proposition d'une stratégie en fonction des enjeux identifiés et des remontées des acteurs du territoire
- ✓ Propositions de 20 actions classées en sous catégories
- ✓ Propositions d'indicateurs de suivi
- ✓ Elaboration de fiches actions

Programme d'actions

Projet de territoire pour la gestion de l'eau sur le bassin
Puiseaux-Vernisson



Objectif 2 : Préserver les stocks d'eau souterraine

Fiche action n°2.1 : Améliorer les rendements des réseaux AEP pour les mettre en cohérence avec les objectifs réglementaires

Quantité

Catégorie de la mesure	Type de la mesure	Maitre d'Ouvrage
Non-agricole	Opérationnelle	Collectivités ayant la compétences AEP

Détails :

- Repérage des zones où les réseaux sont défaillants à partir des diagnostics existants
- Réalisation de diagnostics là où non existants
- Détermination d'un objectif de rendement par commune en application du décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable (décret d'application de l'article 161 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II), codifié dans le CGCT à l'article L2224-7-1) Travaux de mise en conformité dans les communes où les rendements sont insuffisants



Mesures d'accompagnement :

- Incitation à engager des travaux dans les zones repérées à partir des diagnostics de réseaux existants

Opportunités d'évolutions :

- Réduction des factures d'eau
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Atteinte des objectifs réglementaires sur la ressource

Zones concernées :

Communes avec rendement < 65 % :
- Le Moulinet-sur-Sorlin



Projet de territoire pour la gestion de l'eau sur le bassin
Puiseaux-Vernisson



- Ouzouer-des-Champs²
- Pressigny-les-Pins

Communes avec rendement compris entre 65 % et 85 % :

- Saint-Geneviève-des-Bois
- Nogent-sur-Vernisson
- Adon¹
- Cortrat
- La Bussière¹
- Montbouy
- Montcresson
- Mormant-sur-Vernisson
- Saint-Hilaire-sur-Puiseaux²
- Solterre
- Varennes-Changy²
- Vimory

¹ Communes classées en ZRR

² Communes sortantes du dispositif mais continuant de bénéficier des effets

Aspects financiers :

Durée	Temps animation / expertise	Coût animation annuel	Subvention animation	Coût opérationnel annuel	Subvention opérationnel	Subvention	Reste à charge
(an)	(ETP)	(k€)	(%)	(k€)	(%)	(k€)	(k€)
10		0.0		10.0	80	1080	1520
10		0.0		250.0	40		

Le coût global de cette action est de :

2 600 k€

Indicateurs de suivi :

- Nombre de diagnostics
- Pourcentage du territoire couvert en diagnostics
- Pourcentage de longueur de réseau à reprendre mis en conformité

Programme d'actions

- ✓ Une des mesures proposées :
 - ✓ Construction de réserves de substitution avec la particularité quant au remplissage
 - ✓ +analyse spécifique de récupération des coûts pour les RS

BILAN - REX

- ✓ Un contexte particulier (comme tous)
- ✓ Animation par une CA
- ✓ Changement de périmètre pour revenir à un périmètre hydrographique
- ✓ Acteurs locaux motivés, volontaires et inscrits dans la démarche depuis longtemps
 - ✓ Seul frein : financier

BILAN - REX

- ✓ À terme le PTGE permet :
 - ✓ D'accroître la connaissance sur le territoire
 - ✓ Améliorer la qualité de l'eau (conseil agri / plateforme exp)
 - ✓ Faciliter les filières courtes
 - ✓ Faire des économies d'eau
 - ✓ Trouver un équilibre hiver – inondation / été - assec

Merci de votre attention et à bientôt !

Astee

**51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex**

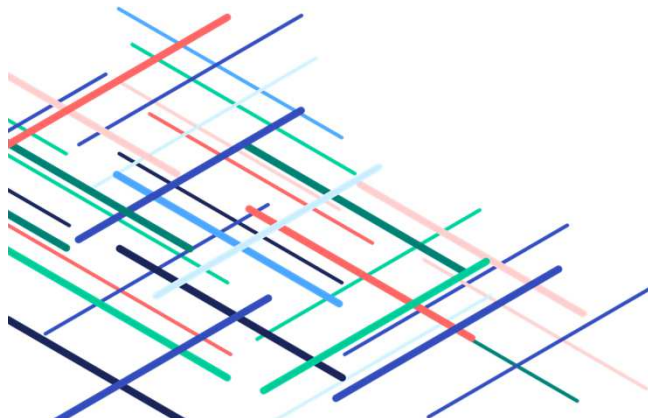
astee.org

Retrouvez-nous sur les réseaux :



Plan de gestion de la ressource en eau

SMMAR – Bassins versants Aude/Berre



Speaker : Philippe CLUZEL – SMMAR chargé de mission gestion quantitative



Sommaire

1. Le SMMAR, EPTP Aude

2. Etude des volumes prélevables (EVP) et plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)

3. Organisation générale de la démarche

SMMAR

Le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) a été créé en 2002 par arrêté préfectoral N° 2002-2349 sous l'impulsion du Président du Département et du Préfet de l'Aude, en réponse aux inondations tragiques de 1999.

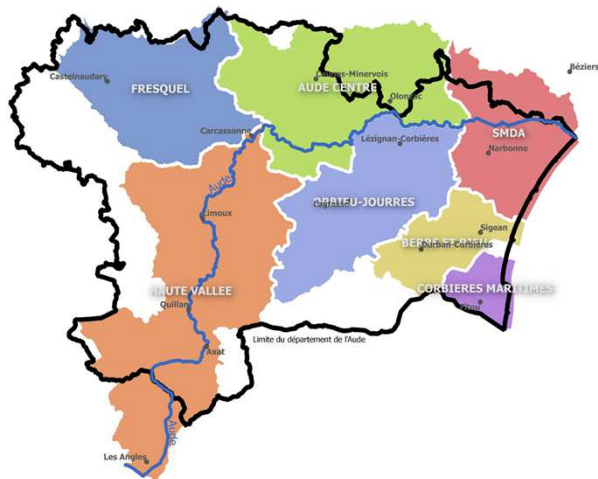
Le SMMAR a été reconnu EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin le 05/12/2008.

Dans le cadre de ses fonctions d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), telles que définies à l'article L 213-12 du code de l'environnement, le SMMAR a pour objet de :

- faciliter la prévention et la protection contre des inondations
- contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

A ce titre, le SMMAR a été chargé par le Préfet coordonnateur et le comité de bassin Rhône-Méditerranée et Corse d'assurer une coordination des mesures et actions en faveur d'une gestion équilibrée et durable des ressources en eau sur les bassins versants de l'Aude et de la Berre

SMMAR



8 membres :

Département de l'Aude,
Syndicat Mixte Aude Centre,
Syndicat du Bassin Versant Orbieu-Jourres,
SMAH Haute Vallée de l'Aude,
SIAH du Bassin du Fresquel,
SIAH des Bassins Versants des Corbières Maritimes,
SIAH du Bassin de la Berre et du Rieu,
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA).

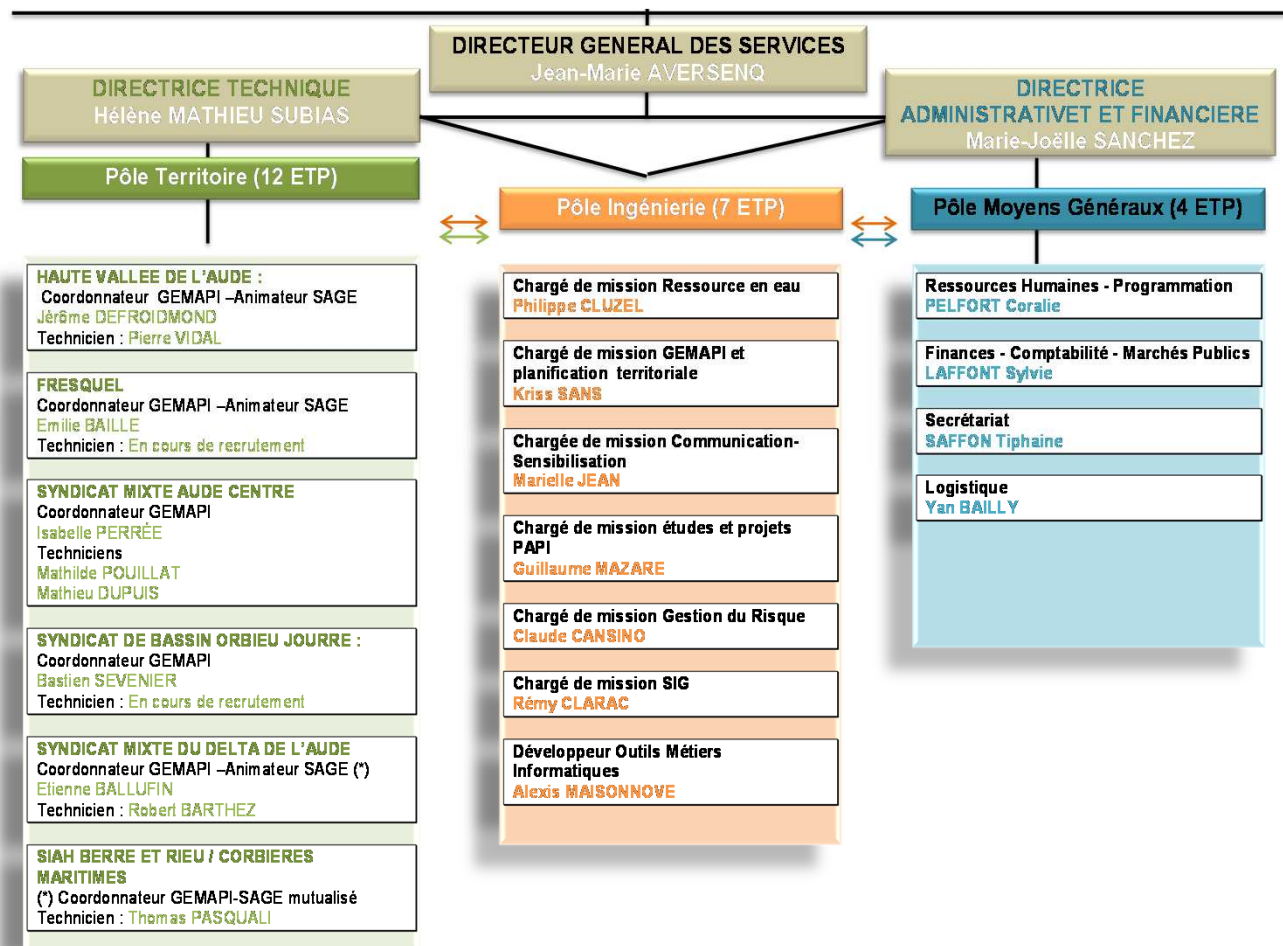
Mutualisation des moyens pour les 7 syndicats adhérents

3 SAGEs (Fresquel, Haute Vallée de l'Aude, Basse Vallée de l'Aude)

Une instance de concertation Aude médiane (ICAM)

Un CTIS (Comité Technique Inter-SAGEs)

SMMAR



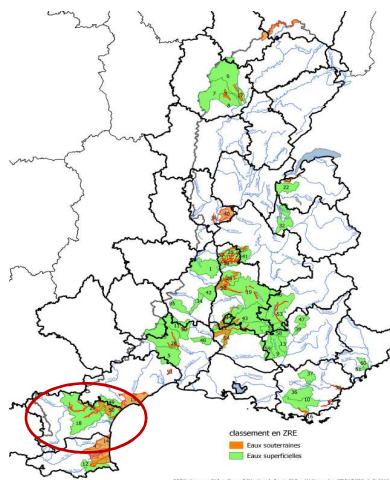
Situation déficitaire du bassin versant Aude/Berre

SDAGE RMC 2010-2015
et 2016-2021



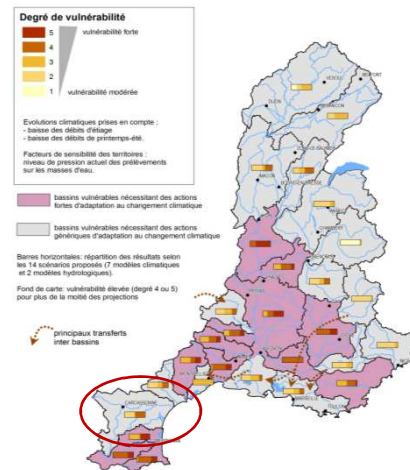
Bassin identifié comme
nécessitant des actions
de résorption du
déséquilibre quantitatif

Classements ZRE



2 arrêtés de classement
(2010 et 2016) pour
Aude médiane et Aude
aval

Plan d'adaptation au
changement climatique
RMC 2014

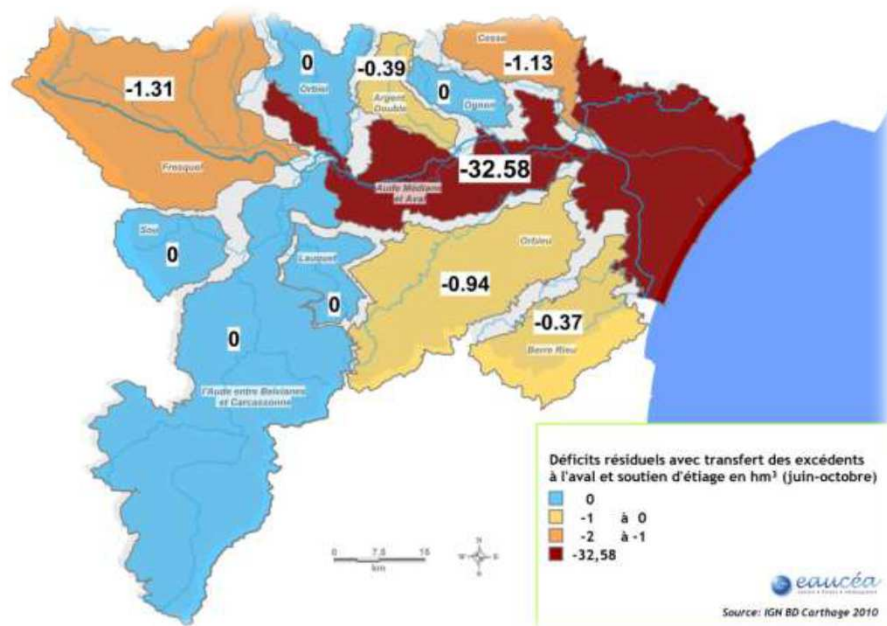


Bassin vulnérable
nécessitant des actions
génériques d'adaptation au
changement climatiques

Etude des volumes prélevables - EVP

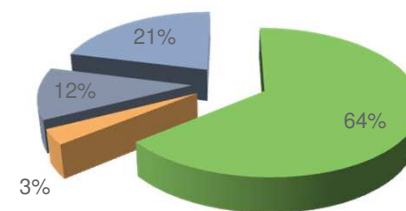
Etude réalisée de 2011 à 2013 sous maîtrise d'ouvrage SMMAR – association des usagers à la démarche, notamment par le biais des SAGEs

Acte un déficit net de 37 Mm3 à l'échelle du bassin versant Aude/Berre entre le 1^{er} juin et le 31 octobre (notification PCB 27 juin 2014)



Déficit essentiellement centré sur les territoires Aude médiane et Aude aval

Répartition des prélèvements depuis les ressources superficielles (total 100 à 120 Mm3 brut à l'étiage) :

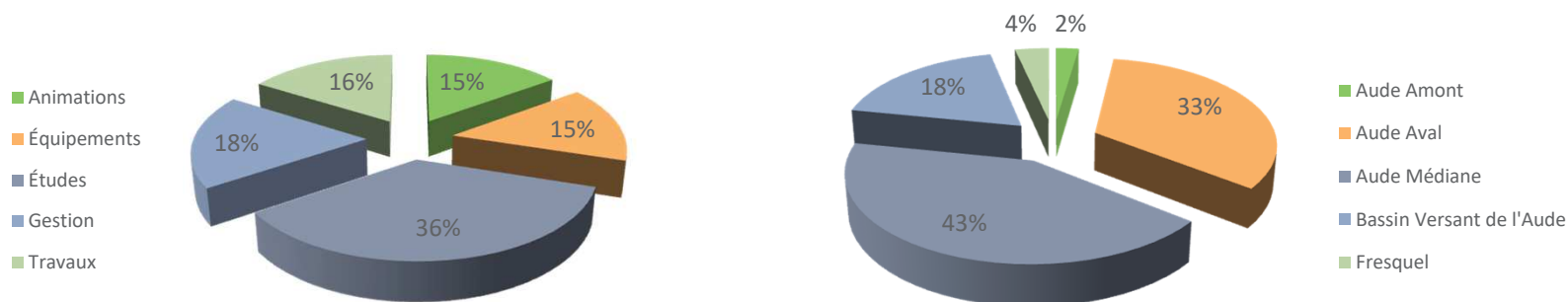


Agriculture AEP eaux sup
AEP eaux sout Navigation

Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Document élaboré à la suite de l'EVP et approuvé le 26 janvier 2017 en CTIS

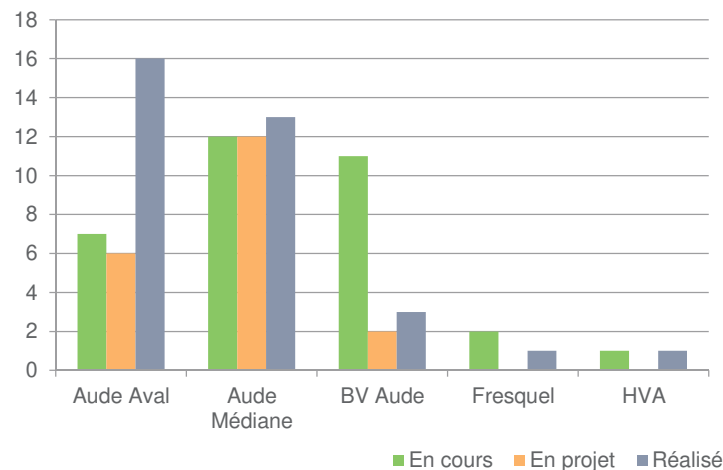
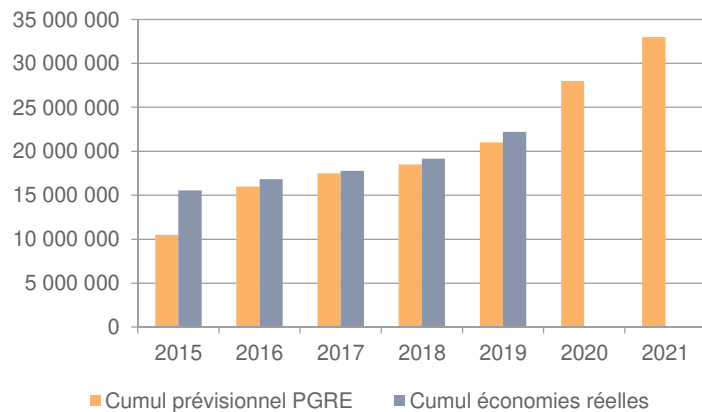
87 actions pour un retour à l'équilibre en 2021, définies sur la base d'une large concertation auprès des acteurs du territoire



Majorité d'actions d'économies visant l'usage agricole, sur les territoires Aude médiane et Aude aval

Avancement des actions au 30 septembre 2020

Un niveau d'engagement satisfaisant :
77 % des actions réalisées ou en cours



Un cumul d'économies conforme au calendrier prévisionnel avec 20,4 Mm3 effectifs pour 28 M € d'investissements (hors travaux de réhabilitation des réseaux AEP)

Financement des actions à 80% :
AERMC, Région FEADER,
Département

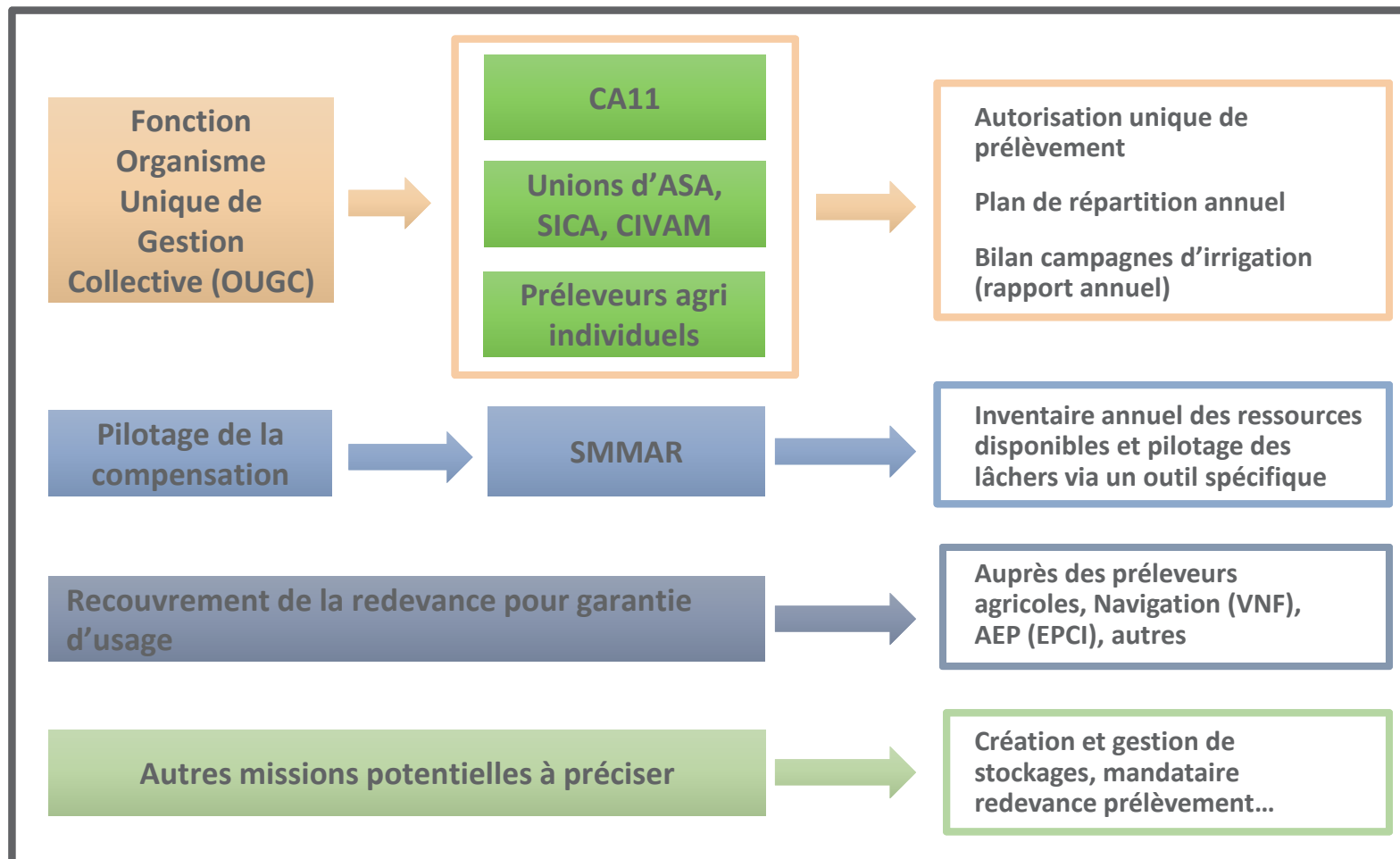
Organisation du suivi de la démarche

Pilotage de la démarche : Etat

Animation globale et suivi: SMMAR

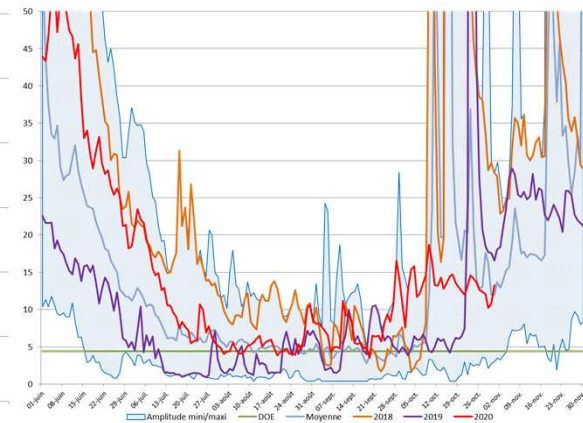
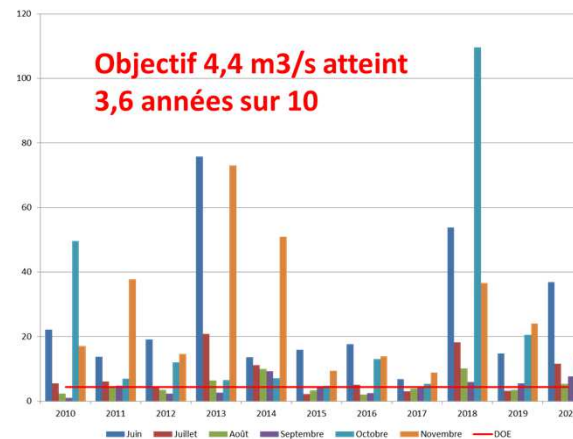
- Animation dédiée au projet, financée par l'Agence de l'eau (conventionnements spécifiques AERMC/SMMAR et AERMC/CA)
- Convention de partenariat SMMAR/CA11/Etat (2014) avec volet gestion quantitative : définition des rôles de chacun vis-à-vis de l'organisation et la structuration des préleveurs, l'émergence et l'accompagnement de projets, ...
- Travail en collaboration étroite avec les usagers dès la réalisation de l'étude des volumes prélevables (Profession agricole, VNF, représentants AEP, associés à travers le comité de pilotage) et un principe de solidarité de bassin versant qui guide la démarche depuis le début.
- Elaboration du PGRE à travers 60 réunions de concertation multi-acteurs dans 12 ateliers (découpage sous-bassins versants). Les actions de résorption du déficit émanent des acteurs des territoires.
- Démarches largement relayées au sein des CLE des SAGEs (à travers les commissions gestion quantitative), de l'ICAM, et au niveau du CTIS, pour une validation politique.
- Travail commun en cours SMMAR/CA11/Etat pour la mise en place d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), porteur du futur organisme unique et d'un système de compensation (constitution de deux groupes de travail OUGC et redevance pour garantie d'usage sous pilotage commun)

Groupement d'Intérêt Public (GIP)



Perspectives

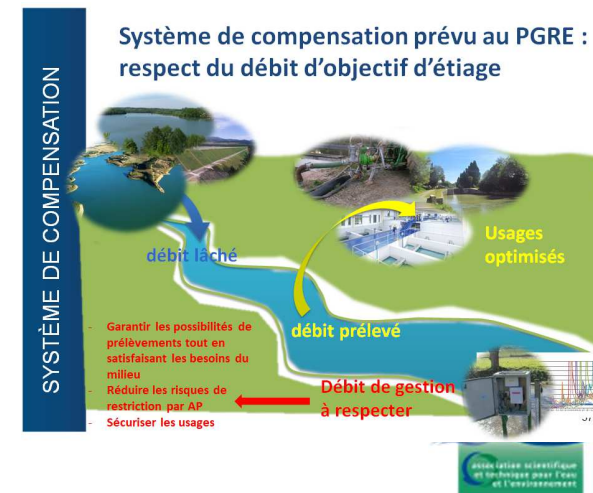
- Objectif pas encore atteint : poursuite des actions inscrites au PGRE



- Adaptation du calendrier de retour à l'équilibre pour tenir compte des contraintes administratives, techniques et financières)



- Validation politique attendue sur les suites à donner quant à la mise en place de l'OUGC et du système de compensation à travers le GIP



Merci de votre attention et à bientôt !

Astee

**51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex**

astee.org

Retrouvez-nous sur les réseaux :

